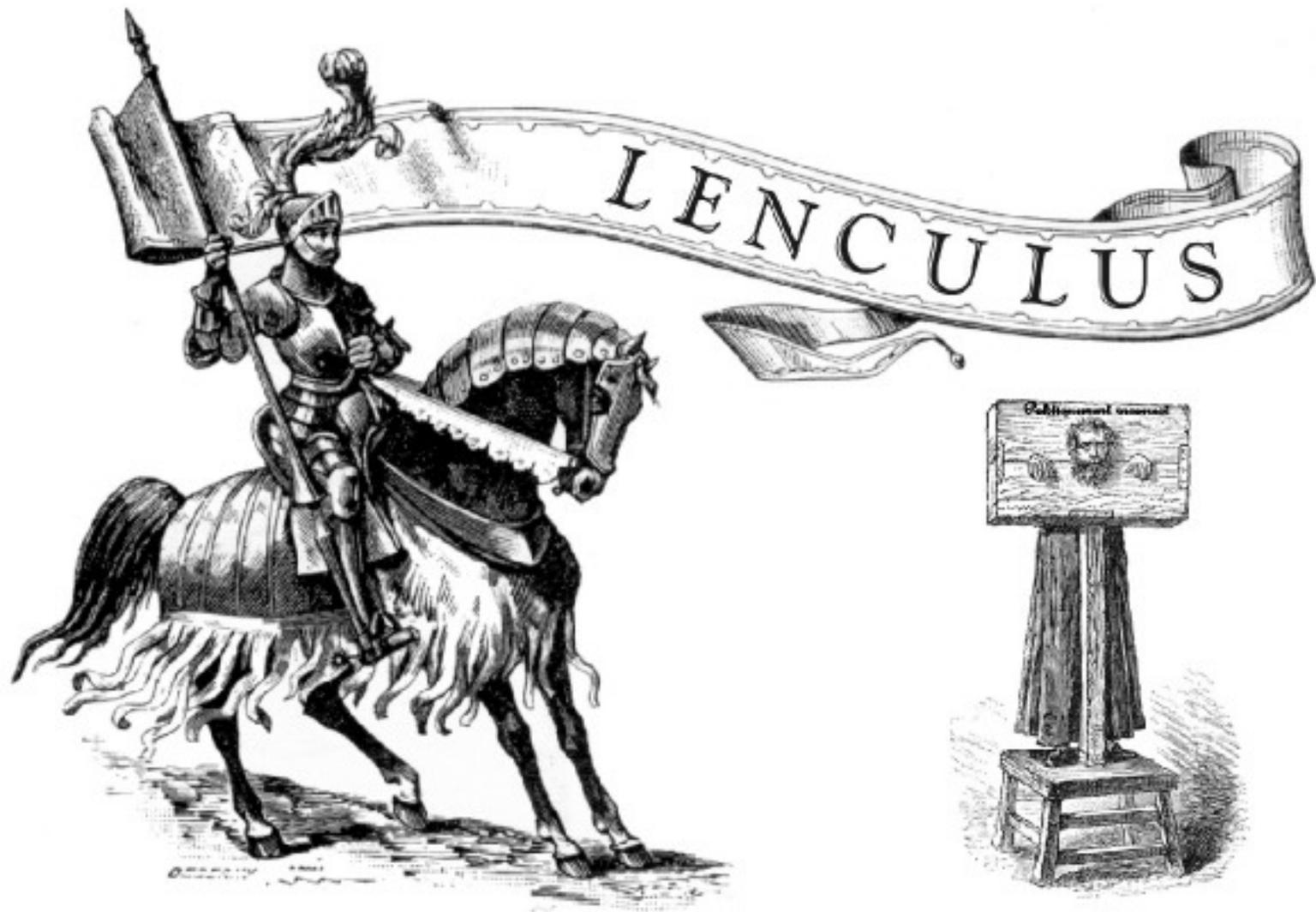


# **AUTOPSIE DU MYTHE GAULLISTE**

Florent GINTZ





## Chap. I

### Le personnage

Homme politico-militaire hors norme que ce « Général De Gaulle », qui réussit à bâtir sur sa personne une légende fabuleuse si forte, si extravagante, qu'on se demande comment une part si fortement majoritaire de l'opinion a pu conserver cet émerveillement, cette foi inconditionnelle, voire, ce culte quasi religieux à sa personne. Après sa mort, il est devenu la référence obligée qu'on invoque dans les cas difficiles : « Le Général De Gaulle » aurait fait comme ci ou comme ça... Si des esprits critiques se permettent quelques réserves sur certains points de sa politique, pour ce qui est de sa légende, de sa qualité de visionnaire extra lucide concernant les destinées de notre pays, toute velléité de suspicion sur son œuvre est inacceptable et suspecte d'une coupable dérive intellectuelle. Il est quasiment du devoir de chacun de manifester en toute occasion, son débordement d'admiration et de reconnaissance à celui qui a rendu à la France son honneur perdu, (non par la défaite, bien sûr, cette dernière n'étant, selon l'histoire correctement réécrite, qu'une forgerie perpétrée par les « gouvernants de rencontre » de Vichy, une conséquence du soi-disant armistice et non son origine, n'est-ce pas ? Nous le verrons à la fin) de celui qui nous a restauré dans notre dignité et notre grandeur, de celui, qui a forcé le respect et la considération des Alliés, lesquels sans De Gaulle, auraient ravalé la France au rang de puissance de seconde ou troisième zone. L'opinion officielle n'ose même pas imaginer ce qu'il serait advenu de notre pays, si le 18 juin 1940, nous n'avions pas eu le génial et providentiel « Premier résistant de France » qui, de Londres, lança sur les ondes son « Immortel Appel Historique ».

D'ailleurs l'intéressé lui-même garda toujours une haute conscience du rôle extraordinaire que sa personne joua dans le salut de la patrie et de la haute considération, voire du culte que cela requérait de la part de tous, hommes politiques et médias : De ce fait, il se crut autorisé, à titre exceptionnel pour lui, d'user comme aucun autre chef d'État ne l'a fait, lorsqu'il le devint après la guerre, de son pouvoir discrétionnaire de juge souverain des offenses dont il estimait avoir été l'objet, et il fit payer très cher tous ceux, notamment, organes de presse, qui avaient eu l'audace de mettre dans le lot commun du débat politique le sauveur exceptionnel de la patrie.

Ce qui est certain, c'est que ses thuriféraires entrèrent à fond dans son jeu, le considérant vraiment comme personnage mythique, doué d'un charisme extraordinaire et unique. De ce fait, pour bien souligner son unicité historique, il tint à écarter de lui toute distinction honorifique officielle, décorations par exemple qui l'eussent ravalé au rôle de Français d'exception, certes, mais non unique, car lui, il était l'exception des exceptions. C'est pourquoi aussi il s'en tint au titre de « Général De Gaulle », deux étoiles, grade transformé dans les faits en une nouvelle distinction suprême surpassant toutes les autres, y compris, bien sûr, celle de Maréchal de France. Distinction unique et uniquement à lui réservée. C'est ainsi que, lorsqu'il était Président de la République, protocolairement au-dessus de Général, il était requis qu'on l'appelât « Mon Général », et non « Monsieur le Président » comme c'eût été la règle. Car, selon la hiérarchie établie par lui et sa cour, depuis son irruption dans les destinées de la nation française, « Général De Gaulle » est de fait, protocolairement très au-dessus, non seulement de Maréchal de France, mais de Président de la République.

De même pour sa sépulture, il ne pouvait être question de l'associer, en un lieu comme les Invalides, aux Chefs militaires « ordinaires », fussent-ils les plus glorieux. Sans doute, peut-être l'Arc de triomphe de l'Étoile, au-dessus du Soldat Inconnu, eût-il pu convenir, mais là, tout de même, la couleuvre était encore un peu grosse à avaler, les esprits encore insuffisamment préparés. Alors, tant pis, en attendant, il reposera au cimetière de son village. Modestie subtile pour souligner la différence entre lui et d'autres, comme les grands chefs militaires « ordinaires » des Invalides et autres lieux. En attendant, au lieu de recevoir sa dépouille, la place de l'Étoile recevra son nom. Mais même là — les gens sont vraiment mesquins —, les esprits étaient mal préparés, et, pour ce faire, la famille dut employer les grands

moyens : Par le chantage en rappelant qu'il lui était toujours loisible de récuser toute autre place ou artère de la capitale susceptible de recevoir le nom de « Général De Gaulle ».

Curieux orgueil que celui de ce De Gaulle, qui, vraiment, n'était pas un ambitieux normal. L'ambitieux normalement constitué conquiert sa place en montrant qu'il est le plus fort, comme un compétiteur se bat pour surpasser ses concurrents et prouver sa supériorité. De Gaulle, lui, n'est pas assujéti à une concurrence quelconque, puisqu'il est de droit, à la première place, de la même façon que Dieu n'a rien à conquérir puisque, par nature, il possède déjà tout. De Gaulle n'est donc pas en compétition avec des concurrents, il est en butte à des bonimenteurs ayant l'inconscience de se comparer à lui comme Lucifer qui eut la prétention de se faire l'égal de Dieu.

Soyons justes : De Gaulle n'allait pas, comme Lucifer se comparer à Dieu. Il était croyant certainement sincère. Mais nul doute dans son esprit, que Dieu avait aussi une considération toute particulière pour le « Général De Gaulle ». Les calamités et malheurs qu'entraîna sa politique personnelle : la monstrueuse épuration de la libération, les dizaines de milliers d'assassinats sommaires commis en son nom par des « résistants » qu'il ne désavoua jamais, contre lesquels il n'entreprit jamais la moindre poursuite, la détention jusqu'à sa mort dans l'extrême vieillesse, du plus prestigieux vainqueur de la première guerre mondiale, celui à qui il devait sa carrière, et qui devint, sous son règne, le plus vieux prisonnier de l'histoire de l'humanité jamais incarcéré, et même son implication directe dans des assassinats comme celui de l'Amiral Darlan, tout cela ne fut pour lui, chrétien qu'il était, nullement péché requérant repentir et demande de pardon à Dieu. Puisque son choix politique était celui du génie, Dieu, qui, naturellement, était gaulliste, avait nécessairement reconnu le bien-fondé de ses actes et entériné le cas de force majeure les ayant nécessités, leur écartant tout caractère peccamineux.



## Chap. II

### La Vocation

C'est dès son enfance que De Gaulle reçut, comment ? De qui ? La révélation de son destin historique. Il sut dès son adolescence, qu'il était appelé à jouer un jour un grand rôle, qu'il aurait à mettre son génie au service de la France : « *Quant à l'avenir, il sera grand car il sera pétri de nos œuvres* » dit-il en 1908 à l'âge de 18 ans, prévoyant qu'il serait Général et commandant en chef. Le capitaine Chauvin rapporte que, lui ayant confié qu'il le pensait voué à un grand destin, il lui aurait répondu, comme une chose naturelle et évidente : « *Oui..., moi aussi* » (Propos rapportés par Raymond Tounoux).

On peut donc légitimement penser que le désastre de 1940 lui apparut comme l'opportunité programmée dans sa vie par le Destin : « *Pétrir de ses œuvres la cause de la France* ». Sa mission lui apparut donc clairement : puisque le gouvernement successeur de celui de Paul Reynaud, celui du Maréchal Pétain, engageait le pays dans la voie d'un armistice franco-allemand, sa mission à lui était de tracer une voie française dans une poursuite de la guerre aux côtés des Alliés.

La Grande Bretagne fut évidemment fort dépitée et même indignée lorsqu'elle vit la France dans la nécessité de cesser le combat.

Dans l'esprit des Britanniques, que les jeunes de notre pays se fassent massacrer sur les champs de bataille, après tout, n'était-ce pas là le boulot de la France ? A la précédente guerre, nous avions fini par l'emporter, les choses étaient donc très bien ainsi.

Aussi, lorsque la France, toujours à la remorque de l'Angleterre partit en guerre le 3 septembre 1939, elle mobilisa cinq millions d'hommes, la Grande Bretagne... deux cents cinquante mille... Ça suffisait pour sa part puisque le combat terrestre, c'était le boulot de la France. Deux cent cinquante mille qu'elle retira de toute urgence du combat, sans scrupules ni complexes dès la première percée ennemie et qu'elle rembarqua à Dunkerque. Aussi, quel scandale que la coupe « France » devînt pleine et que, à la grande surprise des britanniques qui avaient pris l'habitude de voir la France faire son « boulot » jusqu'au bout, notre pays se trouvât dans la nécessité d'envisager autrement celui-ci.

Devant la défaillance française, restait donc à M. Churchill le souci de trouver un Français pourvu d'une certaine notoriété et suffisamment arriviste qui dénoncerait l'armistice et serait déterminé, en tout état de cause, à poursuivre la guerre aux côtés des Britanniques.

C'est donc là que De Gaulle perçut la faille dans laquelle il pourrait enfoncer son coin, et se présenta à Churchill et lui dit je suis ce Français ! Malheureusement, le profil de l'intéressé n'était pas l'idéal recherché par le Premier Britannique : notoriété insuffisante, échine que l'on sentait déjà bien raide. Mais finalement, M. Churchill n'eut guère le choix car De Gaulle était prêt à tout pour ne pas laisser échapper l'opportunité et il lui fallait prendre de vitesse de possibles autres amateurs, tandis que de son côté, le premier Britannique ne pouvait tergiverser longtemps.

## Ch. III

### La mise en place de la dissidence

Pour cela, il était prêt à toutes les audaces.

La première, de ces audaces, a été oubliée, de bonne foi ou non, par les historiens et hommes politiques de tous bords, parce que très éphémère sans doute. Bien que jeune à l'époque, (j'avais 14 ans) la chose, de par son énormité, m'avait frappé et j'en ai toujours conservé le souvenir. Mais comment en parler puisque, en dépit de son énormité, l'amnésie sur l'événement, était restée quasiment complète ? De Gaulle, il est vrai, l'évoque dans ses Mémoires, mais en quelques lignes, comme une proposition irréaliste (ce qu'elle était effectivement) faite par deux représentants de la France à Londres (p. 80-81) à laquelle il ne s'arrêta pas, alors qu'on a tout lieu de penser que l'auteur du projet, c'était bien lui.

En effet, la version de M. Paul Raynaud sur cette affaire, est fort différente de celle des Mémoires. Le hasard m'a fait tomber récemment sur un ouvrage de celui-ci, publié en 1947 chez Flammarion, intitulé : LA FRANCE A SAUVÉ L'EUROPE. Et c'est l'auteur de l'ouvrage lui-même, sûrement, peu suspect d'une intention maligne à l'encontre du « Général », qui vend le pot aux roses : Il s'agit rien moins que d'un projet de fusion des nations française et britannique concocté avec la participation active du « Général » !! Je reproduis ci-après, le texte intégral du projet, « *tel qu'il me fut téléphoné de Londres par le Général De Gaulle lui-même* » (dixit le Président du conseil français, Paul Raynaud, le 16 juin 1940, veille de la demande d'armistice par le Maréchal Pétain). Ce texte figure en pages 350 et 351 du livre en question. Le voici :

*« A l'heure du péril où se décide la destinée du monde moderne, les gouvernements de la République française et du Royaume-Uni, dans l'inébranlable résolution de continuer à défendre la liberté contre l'asservissement aux régimes qui réduisent l'homme à vivre d'une vie d'automate et d'esclave, déclarent : « Désormais, la France et la Grande-Bretagne ne sont plus deux nations, mais une nation franco-britannique indissoluble.*

*« Une constitution de l'union sera rédigée prévoyant des organes communs chargés de la politique économique et financière et de la défense de l'union.*

*« Chaque citoyen français jouira immédiatement de la nationalité anglaise.*

*« Chaque citoyen britannique devient un citoyen français.*

*« Les dévastations de la guerre, où qu'elles aient lieu, seront de la responsabilité commune des deux pays et les ressources de chacun seront confondues pour la restauration des régions détruites.*

*« Durant la guerre, il n'y aura qu'un seul cabinet de guerre pour la direction suprême de la guerre.*

*« Il gouvernera de l'endroit qui sera jugé le mieux approprié pour le contrôle des opérations.*

*« Les deux parlements seront associés. Toutes les forces de la Grande Bretagne et de la France, terrestres, maritimes ou aériennes, seront placées sous un commandement suprême. « La Grande Bretagne forme immédiatement de nouvelles armées. La France maintiendra ses forces disponibles, soit terrestres, soit maritimes, soit aériennes.*

*« L'union fait appel aux États-Unis pour fortifier les ressources des alliés et pour apporter leur puissante aide matérielle à la cause commune.*

*« Cette union, cette unité, concentreront toutes leurs énergies contre la puissance de l'ennemi, où que soit la bataille et ainsi, nous vaincrons. »*

Or, loin de l'écarter comme irréaliste, si l'on se réfère à ses Mémoires, De Gaulle ajouta dans son entretien téléphonique avec le Président du Conseil, son appréciation enthousiaste (P. 351)

*« Offre sensationnelle du gouvernement britannique, (N.D.L.R. plutôt de lui-même... Ses Mémoires, en contradiction avec cette assertion disent que le projet est de deux fonctionnaires français dont il donne les noms) dont je me réjouis comme d'un argument nouveau pour maintenir la France dans la guerre »*

Ce projet sensationnel, extraordinaire, on le voit, n'est pas un bruit de couloir rapporté par un quelconque fonctionnaire ayant eu par hasard accès à une indiscretion plus ou moins vérifiable. Non ! Il est révélé par le chef lui-même de l'exécutif français le Président du Conseil Paul Raynaud, dans son livre.

On en reste assez abasourdi, car Dieu sait que ce projet est la négation-même de toute la logique politique ultérieure du « Général » que celui-ci fut sûrement fort satisfait (ainsi que tous les héritiers du « gaullisme » comme bien on l'imagine) de voir sombrer dans l'oubli ce projet-élucubration mort-né. Mais il était bon de le rappeler car il reste révélateur de son obsession à vouloir à tout prix poursuivre la guerre quoiqu'il arrive, même au prix d'échafaudages les plus farfelus, quelles qu'en soient les conséquences, quel qu'en soit le prix à payer. Il pensa, par cette fusion, contre nature, être automatiquement conduit à la tête de la partie française de l'« union ». Vraisemblablement pensa-t-il, — car il est assez machiavélique pour cela — qu'une fois installé et la guerre terminée, il dénoncerait tout simplement cette fusion et ainsi, brillerait seul à la tête de l'État français.

Mais dès le lendemain 17 juin, tout tombait à l'eau : le Maréchal Pétain, appelé par le Président de la République Albert Lebrun à remplacer M. Paul Raynaud, démissionnaire, formait un nouveau gouvernement qui demandait l'armistice.

Maintenant, s'il voulait s'imposer, il n'y avait plus de temps à perdre pour prendre tout le monde de vitesse, à commencer par le premier Britannique, M. Churchill, des fois que celui-ci trouverait un autre Français qui l'agrèerait mieux, susceptible de poursuivre la guerre. Aussi, dès le 18 juin, il lançait un premier « appel aux Français » (qu'il reverra et corrigera, dans les jours suivants, ainsi que nous allons le voir, afin de pouvoir lui attribuer le qualificatif d'« immortel Appel historique ») De ce fait, M. Churchill ne pouvait plus guère tergiverser, aussi se résolut-il à s'accommoder du « Général De Gaulle ». L'avenir montra qu'il ne s'en félicitera pas. (« La plus lourde croix que j'eus à porter, dira-t-il, ce fut bien la Croix de Lorraine... »)

Il faut dire que « Le Général De Gaulle » à Londres, dépendait financièrement totalement de M. Churchill. Or, être redevable à un homme, ou même à un peuple, est toujours une situation mal vécue, surtout, comme on l'imagine, pour un homme comme lui. Car pour se maintenir, il doit, ou bien se coucher devant ses obligés, ou bien avoir une force de caractère exceptionnelle. Ajoutée à sa rancune intrinsèque, « il savait qu'un jour, il rendrait (aux Anglais) la monnaie de leur pièce » (Selon Lady Spears, épouse de l'homme qui a côtoyé De Gaulle)

Aussi dans ses « Mémoires », tint-il à rappeler qu'il a tout remboursé (ou fait rembourser — combien ? et par qui ? —) les locations de ses appartements et bureaux et frais engagés pendant quatre années par sa dissidence. On a peut-être là une explication de la volatilisation du stock d'or de la France aux Antilles, sous son régime qui, en 1940 avait pu être soustrait à temps à l'occupant.

Mais là n'est pas encore la question.

## Chap. IV

### L'Originalité de la position gaullienne

Pour un libérateur de la France, disons si l'on ose, « normal » ou « ordinaire », dans ce contexte de l'armistice, le plan logique apparaît avec évidence : après avoir choisi un lieu géographique protégé et favorable (en l'occurrence, Londres), il reconstitue dans le pays choisi, des forces françaises qu'il associe aux forces britanniques pour, dès que la situation le permet, procéder à la libération du sol de la patrie. Une fois la libération réalisée, l'ex-réfugié à l'étranger :

– soit choisit de rejoindre le gouvernement de l'occupation, celui mis en place par l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940 pour finir avec lui la restauration du pays maintenant libéré ;

– soit, s'il juge ce gouvernement indigne ou incapable, il choisit de refuser tout accord (à moins, ce qui revient au même, que ce soit ce gouvernement qui veuille l'écarter). Dès lors il utilise les voies constitutionnelles légales pour s'imposer.

C'est selon ce second cas de figure que, grosso modo, l'opinion croit que De Gaulle assumait sa mission. Or, la mission qu'il s'est impartie fut toute différente et elle bouleversa fondamentalement les données de la situation française d'après la libération. Les répercussions sur la destinée de la France d'après guerre furent considérables et désastreuses. Car ce que voulut en fait, De Gaulle, c'est que la légitimité française, dès la démission de Paul Reynaud, retombât automatiquement sur lui et sa dissidence et non pas sur le gouvernement du Maréchal.

C'est pourquoi il tint à lancer de toute urgence son Appel aux Français. D'abord, comme nous l'avons vu, pour se rendre incontournable, des fois que M. Churchill trouve entre temps quelqu'un d'autre à mettre à sa place. Aussi dès le lendemain de la demande d'armistice, le 18 juin, il lança sur la radio de Londres son « Appel historique ». Cet appel dut donc être rédigé en catastrophe. Il disait ceci

*« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.*

*« Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat*

*« Certes, nous avons été, nous sommes submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi.*

*« Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands, qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.*

*« Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !*

*« Croyez-moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.*

*« Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites, l'immense industrie des États-Unis.*

*« Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a dans l'univers, tous les moyens pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pouvons vaincre dans l'avenir, par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.*

*« Moi, Général De Gaulle actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armements qui se trouvent en territoire britannique ou viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.*

*« Quoiqu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.*

*« Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres »*

Il faut reconnaître que cet appel est celui d'un Français dont le patriotisme l'incite à la poursuite de la lutte en dépit de l'armistice aux côtés de nos alliés britanniques toujours en guerre. Il parle du « gouvernement formé etc. », donc d'un gouvernement légitime qu'il reconnaît comme tel. 1.1 n'invite ni à le combattre, ni à fuir son autorité, ni à désertier. Il invite seulement à la poursuite du combat. Il est donc à ce moment dans le cas du libérateur que nous avons appelé « normal », ou « ordinaire ».

Mais alors, si un accord d'armistice était signé par le gouvernement légal et reconnu de la France, en l'occurrence, celui du Maréchal Pétain, cet armistice engageait naturellement tous les Français, y compris De Gaulle. (Au même titre, il peut être bon de le rappeler, qu'il engageait l'Allemagne et tous les Allemands). Dès lors, De Gaulle se soustrayant à la clause de cessation des combats, se mettait automatiquement en situation de désobéissance et d'insoumission, fussent les raisons de son insoumission, celles du plus louable patriotisme. Aussi, quand bien même cette désobéissance serait-elle pour la bonne cause, elle ne pouvait pas ne pas entraîner une condamnation par contumace du dissident par la justice de l'État français. Condamnation au demeurant rendue indispensable au regard du vainqueur qui aurait conclu sans cela, à la duplicité du gouvernement qui, d'un côté signait la cessation des hostilités et d'un autre acquiesçait à leur poursuite par une fraction des siens. Le gouvernement du Maréchal était donc dans l'obligation de faire juger et condamner le dissident « Général De Gaulle ». Condamnation qui, il faut le dire, n'était, dans le contexte, nullement infamante.. Dans la pratique, elle ne prêtait pas à conséquence puisqu'après la victoire, on aurait sans peine trouvé un échappatoire juridique pour annuler le verdict. Dans le contexte de la libération, cela n'aurait certainement pas été un problème, la justice en a vu d'autres ! La perspective de cette condamnation était cependant inévitable. Elle fut prononcée dans les quelques semaines qui suivirent la fuite à Londres par un tribunal militaire présidé par le général Frère, lequel général devait mourir par la suite sous la torture de la Gestapo.

Mais l'orgueil viscéral de De Gaulle lui fit sûrement ressentir très mal une telle situation : être le dissident, le coupable devant la justice de son pays, cela lui était insupportable. Mais alors, comment contourner la difficulté ? Une seule façon : carrément inverser la situation : La légitimité, c'était lui et les siens, la dissidence et l'imposture, c'était Pétain et son « pseudo-gouvernement », ou son « administration de Vichy », ou son « régime de Vichy » comme il appela dès lors le gouvernement Pétain.

Il est évident qu'une telle inversion de légitimité était énorme, ahurissante et il fallut vraiment un homme de sa trempe pour oser se lancer dans une pareille aventure. Et je pense qu'il fut le seul à en mesurer la véritable dimension, son énormité, nous en reparlerons. Aussi, s'envolant pour Londres le 15 juin, sa décision n'était pas arrêtée, ni même encore le 18. C'est pourquoi la teneur de son véritable « Appel du 18 juin », n'était plus cohérente avec sa folle résolution arrêtée dans les jours suivants. Mais lorsqu'après réflexion de quelques jours, il résolut de changer sa tactique, il lui fallut trouver rapidement une justification à son inversion de légitimité. Comment, se dit-il, présenter la chose ? Plus exactement nous dirons : comment faire avaler la couleuvre de cette permutation ? Il ne vit alors qu'un argument possible : proclamer que l'armistice était une turpitude, pour cela, l'assimiler à une « capitulation », qui, non seulement déshonorait et discréditait le gouvernement qui l'avait signé, mais le rendait illégitime.

Et de fait, chaque fois qu'il parlera de l'armistice, notamment dans ses Mémoires, il ne le désignera plus que sous le vocable de « capitulation ». Ce qui est tout de même, surtout de la part d'un homme qui ambitionne le rang de plus grand homme de notre histoire, d'une mauvaise foi insigne. La capitulation livre le pays dans sa globalité, au bon vouloir du vainqueur. L'armistice, lui, ménage des secteurs considérables de souveraineté. Pour ce qui est de l'armistice de juin 40, les deux cinquièmes du territoire n'étaient pas occupés ; l'Afrique du nord et tout l'empire étaient sauvegardés et seule l'autorité du gouvernement s'y exerçait, à l'exclusion de toute immixtion du vainqueur ; les ministères étaient tenus par des ministres français, assistés de fonctionnaires français : administrations, finances, éducation nationale, ravitaillement, prisonniers, etc. même si hélas, l'immixtion de l'occupant ne pouvait être érudée. Il était tout de même hautement préférable que la gestion du pays fût entre les

mains de ministres français qui, il est vrai, ne faisaient pas tout ce qu'ils voulaient, qu'entre des mains allemandes qui eussent géré notre pays en fonction exclusive des intérêts de leur pays — qui plus est, était en guerre- au mépris des nôtres.

Que seraient devenus les quatre millions de prisonniers ? Nous disons bien, quatre millions, car sans l'armistice toute l'année française aurait été prisonnière ! Le sort de notre pays sous régime d'armistice n'avait, certes, rien d'enviable. Mais qu'on imagine ce qu'aurait été notre sort si la politique gaulliste de soi-disant continuation avait été mise en œuvre ! Pensons au sort de la Pologne ! De la Grèce (moins connu) Et quel service rendu aux Alliés, ainsi que l'a reconnu Churchill devant le Général Georges à Marackech le 08-01-43 que la conclusion de cet armistice.

Bref ! Revenons-en à la tactique de De Gaulle : Ce ne fut que lorsqu'il arrêta sa décision de transfert de légitimité de « Vichy » sur sa dissidence du fait de la « capitulation », qu'un autre « Appel (authentique, bien sûr) du 18 juin » a été lancé dont la mouture était adaptée à sa nouvelle résolution. Il pouvait d'autant moins le dater autrement qu'il fallait dès lors à tout prix, dans son esprit, empêcher la solution de continuité de la légitimité française entre le gouvernement Reynaud démissionnaire et sa dissidence (qui, de ce fait, n'en était plus une, évidemment) Ayant eu cette fois, le temps de la réflexion, il a pu condenser son nouvel « Appel du 18 juin » le ramener à l'essentiel, afin de bien lui donner un caractère historique. Le voici, il est beaucoup plus bref que le premier

***La France a perdu une bataille !***

***Mais la France n'a pas perdu la guerre !***

***Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu !***

***Rien n'est perdu parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but.***

***Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.***

***Notre patrie est en péril de mort,  
Luttons tous pour la sauver »***

**VIVE LA FRANCE !**

***Général De Gaulle Quartier Général  
4, Carlton Gardens — London S. W. 1***

Et c'est cette seconde proclamation qui sera dorénavant qualifiée d'authentique Appel historique du 18 juin. C'est elle qu'on trouve placardée au Musée de l'armée ainsi que dans les mairies de France et autres lieux. La première certes, n'a pas été franchement reniée puisque l'auteur des « Mémoires » la prend en compte dans son ouvrage. Mais observons que pratiquement l'histoire officielle et la classe politique, ne l'ont pas retenue car elle est inadaptée à Légende. Le second appel par contre, convient parfaitement. Et pour cause, il a été fait sur mesure pour ça.

Quelle différence entre les deux proclamations dans le fond et dans le ton La première regrette un armistice qui, selon l'auteur, a été conclu parce que ses signataires français, affolés par la submersion (provisoire) de notre territoire par les forces ennemies, ont perdu de vue les atouts immenses du camp allié garantissant l'inéluctabilité d'une victoire finale ultérieure. Mais cela, sans mettre pour autant en

cause les légitimités tant de l'armistice lui-même que du gouvernement qui l'a négocié et signé. Elle est assez correctement et dignement exprimée.

Tout autre est le second appel qui est un condensé venimeux, agressif et provocateur en même temps qu'une déclaration de guerre aux « gouvernants de rencontre ». Il met en exergue une incompatibilité intrinsèque entre le dissident et ses partisans d'une part, et le « régime » de l'armistice d'autre part. Et la guerre qu'il engage entre les deux sera sans merci jusqu'à l'écrasement final de l'une des parties par l'autre.

Ce second appel, incompatible avec le premier, est bien destiné à le remplacer. C'est évidemment là une supercherie pour ses destinataires, les Français, puisqu'il est antidaté. L'histoire officielle a bien pris soin d'amalgamer les deux de sorte qu'avec les années qui passent, il ne reste dans les mémoires que l'unique « appel historique », celui placardé dans les mairies. Seul il rend cohérente la politique choisie par le « visionnaire » qui sut prendre la mesure de la situation sans hésitation ni tergiversation montrant par là qu'il était bien « le Chemin, la Vérité et la Vie » Il est certain que si De Gaulle s'en était tenu à son intention première, celle exprimée par le premier appel lancé réellement à la date du 18 juin, à savoir, organiser le combat de la France contre l'ennemi allemand depuis l'extérieur pour participer, le moment venu, avec les Alliés, à la délivrance du pays, la face des choses eût été totalement différente.

Mais l'exigence du « Général », celle arrêtée dans les jours qui ont suivi le 18 juin, de se revêtir de la légitimité française, fut impétueuse, irréfutable. Il entendit être expressément, impérieusement reconnu comme la légitimité française en lieu et place du gouvernement « Pétain ». Et sa vie durant, en dépit de l'extravagance manifeste, il s'entêtera jusqu'à sa fin (tragique ?) dans cette chimère. Cette reconnaissance de légitimité devait inconditionnellement être entérinée par quiconque se voulait son fidèle, et même par toutes les nations de la terre. Et c'est cette extravagance qui changea toute la donne de la politique française. Elle eut des répercussions considérables et calamiteuses ainsi que nous le développerons plus loin.



## Chap. V

### **La Précarité de la position gaullienne, Remède : une intraitable détermination**

Une question fondamentale que nous avons déjà évoquée : est-ce que De Gaulle, en son for intérieur, était vraiment convaincu de la justesse de sa position ? Autrement dit, est-ce qu'en dépit de sa frénésie à la faire passer à toute force dans son jeu politique et dans l'opinion, il marchait vraiment dans sa propre combine ? Je suis personnellement convaincu que non. Il était au contraire en proie à un doute affreux, contrairement à l'ensemble de la classe politique qui ne s'est jamais interrogée vraiment sur la question. Lui, il n'était pas comme la plupart des idéologues, en quelque matière que se soit, qui s'auto-intoxiquent avec l'idéologie qu'ils développent. Il était trop intelligent pour ne pas en avoir l'intuition il n'était pas si dupe que cela de l'énormité de sa prétention. N'a-t-il pas avoué plus tard au général d'aviation Odic qui lui montrait l'évidente nécessité, pour la suite de la guerre, de l'armistice conclu par le gouvernement du Maréchal : « Je le sais ! Lui rétorqua-t-il, mais surtout ne l'avouez jamais ! ». Il n'était sûrement pas non plus sans connaître la réflexion que Churchill confia au général Georges à Marackech le 8-1-43 : « *En juin 40, l'Angleterre n'avait plus d'armes. L'armistice de la France nous a rendu service. Hitler a commis une faute en l'accordant* ».

Sa mauvaise foi est donc certaine. De bonne foi, il eût, au moins par la suite dans ses Mémoires, fait une sorte de tableau comparatif entre les deux cas de figure : suspension des hostilités par l'armistice d'une part, poursuite du conflit d'autre part avantages et inconvénients dans chacun des cas. Il aurait, dans l'hypothèse du second cas de figure, chiffré les effectifs susceptibles d'être obtenus, les moyens de les armer et de maintenir à un niveau sérieux cet armement, quelles usines et arsenaux en auraient assuré l'entretien et le renouvellement, quels fournisseurs étaient à même d'approvisionner ses forces. Or, rien de tout cela. Car il était évident qu'il avait conscience que le simple fait de s'interroger eût révélé un esprit complètement chimérique : aucune industrie n'existait en Afrique du Nord ; les Britanniques, eux-mêmes sans armes, auraient été bien en peine de nous approvisionner ; quant aux Américains, ils nous avaient clairement fait comprendre qu'ils ne se sentaient à l'époque, nullement concernés par ce conflit « intra-européen ».

Alors, plutôt que de s'aventurer dans une explication qu'il savait sans issue, il a préféré la méthode brutale des marxistes léninistes, celle du « J'accuse... », « Je dénonce... », « Je condamne... » Cela sur simple affirmation réputée évidente, martelée avec d'autant plus de force que la démonstration est plus impossible à établir. La discussion, la critique élaborée, ne lui aurait pas permis d'assimiler l'armistice à une capitulation et toute sa stratégie était par terre. Cela, il le savait parfaitement.

Naturellement, pas un mot sur le sort des millions de prisonniers-otages abandonnés sans contrepois au vainqueur. Pas un mot sur les problèmes énormes de la vie au quotidien des 40 millions d'hexagonaux abandonnés dans un pays désorganisé, à un occupant qui allait s'empresse de le réorganiser à son profit exclusif, qui allait se montrer d'autant plus féroce avec la population qu'officiellement celle-ci était en guerre contre lui. Il poussa même le cynisme, dans son faux Appel dit du 18 juin, de dénoncer « le pays livré à la servitude » sous-entendu, par le gouvernement de l'armistice ! Alors là, en proférant une telle ineptie, ou bien il étalait au grand jour le comble de la mauvaise foi, en ne reculant pas devant la démagogie la plus basse et la plus cynique adressée aux « veaux » qui buvaient ses paroles, ou bien il pensait sincèrement que le non arrêt des hostilités allait permettre en quelques jours, un renversement complet de la situation suivi d'une fulgurante reconquête du territoire national qui délivrerait la population des malheurs inhérents à une telle situation d'occupation. Chimère à laquelle, vraiment, il ne pouvait accorder crédit.

Dans tous les cas en effet, il nageait en plein délire. Car qui livrait le pays à la servitude ? Celui qui restait avec son peuple pour le protéger au mieux ? Ou celui qui se réfugiait à l'étranger avec tous les siens ? Car si, pour le « sauveur suprême de la patrie », la protection du peuple français n'était pas une question à envisager, pour ce qui est des siens, il n'en allait pas de même et il prit le soin de les mettre à l'abri en leur faisant parvenir les papiers nécessaires et de l'argent pour que tous se retrouvaient à Londres...

Pas un mot non plus sur les huit à dix millions de réfugiés qui erraient sur les routes de France dans un dénuement indescriptible, sur le sentiment des Français qui voyaient clairement, eux, la chimère que pouvait être la poursuite d'un combat qui n'en était plus un puisque notre armée était complètement disloquée. Faisant l'impasse sur tous ces aspects fondamentaux de la situation, il passe directement à sa conclusion : l'armistice était une honteuse capitulation

Le croyait-il vraiment ? Non ! Et, ce dont s'est mal rendu compte l'opinion, sa chimère à laquelle il se cramponna de toute sa force, le tourmenta profondément sa vie durant.

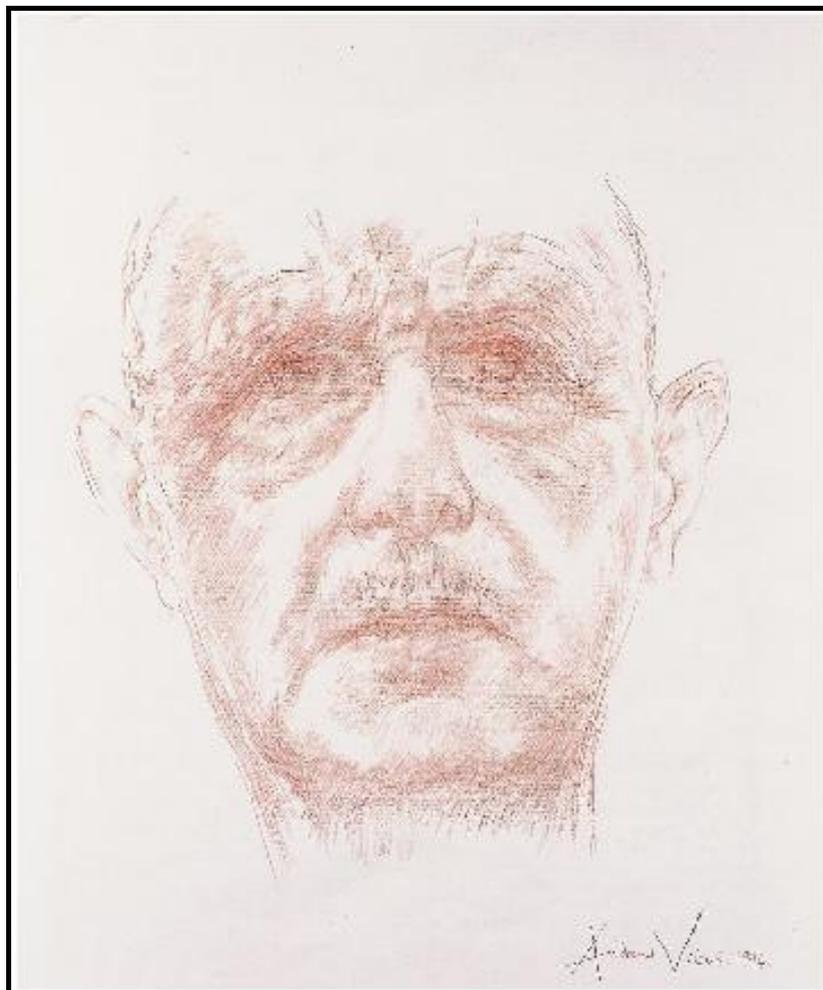
Ainsi ce fait survenu en 1953, raconté par le Colonel Rémy lui-même dans son ouvrage : « Dix ans avec De Gaulle », avant dernière page du livre, montrera son inextinguible tourment. De Gaulle avait invité Rémy à lui rendre visite à son bureau parisien. A peine arrivé, à peine terminés les échanges réciproques de nouvelles des proches, il lui déclare ex-abrupto, d'un ton ferme : « *Je ne serai jamais d'accord avec vous, Rémy, je ne reconnaitrai jamais la légitimité du régime de Vichy !* » Puis, après un temps, il martela encore : « *Jamais !* ».

Pourquoi le « Général » avait-il ressenti ce besoin pressant, neuf années après la disparition corps et biens du gouvernement de l'État Français, de réaffirmer avec force ce point fondamental du dogme gaullien, à un Rémy qui ne lui demandait rien, si ce n'est en raison de l'angoissant doute qui le tenaillait ? Car si De Gaulle avait fait venir Rémy, ce n'était pas pour ressasser une fois de plus sa rancœur sur le « régime Pétain », ce d'autant moins que le maintien en prison dans les conditions les plus inhumaines jusqu'à sa mort dans l'extrême vieillesse, de celui à qui il devait sa carrière, l'avait, à la vérité, mis mal à l'aise. Il lui fallut vraiment toute la virulence de son incommensurable orgueil pour accepter sans remords perceptibles un tel sacrifice sur l'autel de sa personne. Non ! S'il l'avait fait venir, c'est parce qu'il était dans la crainte que ce point fondamental du dogme commençât à échapper à Rémy. Celui-ci venait en effet à l'époque, de prendre douloureusement conscience de l'immense injustice qui frappa le Maréchal, ceci sans pour autant — Oh ! Grand Dieu ! Pas de pensée sacrilège — renier le « sauveur suprême de la Patrie ». Mais le sauveur en question n'en ressentit pas moins la frayeur affreuse que le nouvel engagement du Colonel aux côtés des défenseurs de la mémoire du Maréchal, ne le conduisit à entériner une légitimité du « Régime de Vichy » rendant par le fait-même la sienne caduque. Le Colonel, manifestement gêné puisqu'il entendait concilier l'inconciliable, se lança dans une réponse plutôt alambiquée expliquant que « *la légitimité s'établit à partir du moment où réussit l'entreprise...* » Bien sûr, telle n'était pas du tout la réponse qu'attendait le « Général » puisque cette réponse entendait qu'avant la réussite clé l'entreprise, il n'avait pas la légitimité. Aussi, celui-ci préféra-t-il couper court par une digression, au demeurant assez haineuse, sur la personne du Maréchal.

Cette hantise, ce doute diffus, lancinant qui le tenaillaient, ne seraient-ils pas à l'origine de sa mort inattendue le 9 novembre 1970 ? On peut se poser la question si l'on observe, outre la soudaineté du décès qu'apparemment rien ne laissait prévoir, le fait que la dépouille, contrairement à tous les usages, a été immédiatement bouclée dans son cercueil par les membres de la famille se trouvant à la Boisserie ce jour-là.. Même le Président de la République en exercice, Georges Pompidou, arrivé sur place toutes affaires cessantes le premier en hélicoptère spécial, ne l'a pas vue. Dans son dernier exil, il avait évidemment, tout le loisir de méditer douloureusement sur la fragilité de sa légitimité dès juin 40 et la précarité de la reconnaissance populaire qui l'avait, par un référendum, renvoyé dans ses foyers... et nul doute que cela le minait tous les jours un peu plus.

Un historien venant d'un autre temps ou d'un autre univers, à qui l'on rapporterait l'histoire de ce personnage de légende qui, surgi du néant, ou peu s'en faut, au vingtième siècle, s'imposerait, depuis une capitale étrangère, comme l'autorité légale de son pays, contre l'autorité légalement constituée, qui ne saurait souffrir de n'être pas reconnu par l'univers, sans légitimation aucune, comme telle, penserait à une galéjade. Des individus qui se prennent pour le pape ou le Président de la République, penseraient-ils, ça existe. Mais alors, ils sont tenus pour ce qu'ils sont : des malades mentaux et traités comme tels. Mais l'énormité, l'incompréhensible, le surréalisme, dans cette affaire, c'est que cette folle mystification, il a réussi à la faire partager par la quasi totalité de ses contemporains ! Comme quoi, si on veut qu'un canular réussisse, il faut qu'il soit énorme. Il est vrai que l'opinion, nous l'avons dit, ne s'est pas embarrassée de question et, comme le Colonel Rémy, a pensé que « *la légitimité commence à partir du moment où réussit l'opération* ». A chacun, suivant sa convenance, d'arrêter la, date qui lui plaît 18 juin 40 pour les tenants intransigeants du dogme, novembre 1942, lors de l'invasion de la zone non occupée au mépris des accords d'armistice, 24 août 1944 à l'enlèvement du Maréchal par la Gestapo, ou autre.

Mais puisque l'imposture de la légitimité dès le 18 juin, selon la version orthodoxe est, pour l'intéressé et ses féaux, un dogme de foi obligatoire que l'opinion a gobé sans sourciller, il faut bien prendre en compte ce fait ahurissant, et en chercher l'explication.



## Chap. VI

### Le triomphe du mythe gaulliste

Plusieurs circonstances exceptionnelles sont entrées en ligne de compte pour la réussite de ce mythe

En premier lieu, il disposa d'un moyen de propagande encore presque inédit à l'époque : une radio que les Anglais mirent à sa disposition et dont il sut tirer le parti maximum. Elle lui permit malgré des brouillages, de toucher toute la population française. Moyen par lequel il pouvait, lui et son équipe, s'exprimer sans circonlocutions, sans sous-entendus, puisqu'il n'était pas sous tutelle d'une puissance occupante, comme l'était le gouvernement du Maréchal. Il exprimait les choses comme cela J'arrangeait ; il pouvait mentir à volonté, il ne prenait même pas, le risque qu'encourt tout chroniqueur ou commentateur de presse en régime normal, celui de devoir, en cas de mauvaise foi avérée, s'expliquer devant une instance de justice. Il pouvait user de la démagogie la plus basse : exploitant notamment à fond la situation dramatique du peuple français sous la botte hitlérienne, manquant de tout, affamé ; il pouvait clamer, sans risque d'être contredit, l'ennemi étant là pour y veiller, que « Vichy » trahissait, choisissait délibérément de collaborer avec l'ennemi, tandis que, lui à l'abri à l'étranger, pouvait à volonté, faire saliver le malheureux peuple occupé, souffrant de la faim et du froid, sur la venue de sa libération prochaine par ses bons soins. Tout cela dans le contexte le plus extraordinairement favorable qui soit, celui de l'impossibilité dans laquelle se trouvait son ennemi, le gouvernement de l'occupation, de répliquer, d'expliquer les décisions prises, les paroles prononcées. Sa radio de Londres pouvait invectiver à volonté, voire appeler au meurtre, ce dont elle ne se priva pas puisqu'elle alla jusqu'à créer une rubrique des « collaborateurs » à abattre !

Curieusement, soit dit à l'occasion, — et cela en étonnera plus d'un, de ceux qui sont nés bien après la guerre — la radio gaulliste ne dénonça pratiquement jamais le sort réservé aux Juifs sous l'occupation. Il y a certes, des raisons à ce silence, notamment le peu de renseignements qu'avait le monde entier sur la persécution réservée à cette population par l'idéologie nazie (nationale socialiste) de Hitler. Mais disons que cela montre au moins que les grands dénonciateurs actuels du « régime » de Vichy et des soi-disant « silences » de certains autres, pourraient s'enquérir de la réalité des choses avant de prononcer leurs vertueuses condamnations.

En second lieu, il y eut comme circonstance exceptionnelle qui contribua à l'essor de la position gaulliste, les intérêts rencontrés à ce transfert de légitimité :

1°/ Intérêt de De Gaulle lui-même bien sûr et de ses thuriféraires.

Mais aussi,

2°/ Tous les politiciens déconsidérés de la troisième République, ceux-là mêmes qui avaient conduit le pays au désastre, que De Gaulle d'ailleurs détestait, mais à qui la permutation de légitimité permettait de se refaire une santé politique en basculant, sur Pétain et les siens, toutes leurs fautes de l'entre-deux-guerres.

3°/ Le parti communiste qui, discrédité par le pacte germano-soviétique et la désertion de Maurice Thorez, très malmené par les mesures prises contre lui par Daladier fin 1939, rencontrait avec De Gaulle le sauveur providentiel qui le remettait en selle de façon éclatante.

Mirifique aubaine pour tout ce beau monde, que cette dissidence lancée par le « Général De Gaulle » le 18 juin 40. Aubaine qui donne l'explication de cet historiquement correct de l'après-guerre, consistant à s'efforcer de ne jamais parler de la défaite de 1940. L'historiquement correct, (nous y reviendrons) préfère taire la situation de défaite pour faire démarrer la France en guerre à compter du 18 juin, avec la résistance, le gouvernement du Maréchal Pétain étant présenté comme un avatar du à un manque de

vigilance républicaine (celle qui conduisit au vote du 10 juillet qui accorda les pleins pouvoirs à Pétain). C'est à partir de là, et surtout après le 21 juin 1941, date d'entrée en guerre de l'U.R.S.S. et de l'Allemagne, que selon l'histoire réaménagée par l'« historiquement correct », commence le combat de la France, contre l'Allemagne hitlérienne, aujourd'hui appelée l'Allemagne nazie, (raccourci de « National Socialisme ». On n'aime pas la dénomination complète qui est un peu embêtante pour les tenants des idéologies socialistes), ou même plutôt, le nazisme tout court dédouanant ainsi le peuple allemand, qu'il a bien fallu rendre fréquentable alors que, pendant la guerre et plusieurs années après, il n'était qu'un peuple de barbares.

Avec une telle conjonction d'intérêts politiques, le basculement de légitimité du gouvernement « Pétain » sur la faction gaulliste put se faire comme si en droit, la chose allait de soi. Il faut dire que l'opinion, même des spécialistes, ne s'est pas tourmentée, comme le pauvre De Gaulle, au sujet de ce basculement. Le Colonel Rémy, a, au fond, résumé le sentiment de l'opinion, comme nous l'avons vu : *« La légitimité s'établit à partir du moment où réussit l'entreprise »*

Je ne suis pas juriste, mais je doute que la reconnaissance de légitimité d'un gouvernement, en droit international, s'établisse de façon aussi approximative. Autrement dit, pour De Gaulle, en termes plus directs, *« que les juristes qui ne sont pas contents, aillent se faire f. ! »* Et cela, De Gaulle le savait, et c'est pourquoi il interrompit la discussion du sujet avec son interlocuteur Rémy qui n'avait rien compris.

La propagande gaullo-communiste, se chargea de façonner l'opinion et de l'adapter psychologiquement à accueillir dans l'euphorie, le libérateur qu'on lui désignerait.

Pourtant, il existe un malentendu entre De Gaulle et cette opinion. Pour celui-ci, selon la version officielle de ses Mémoires, la France et son peuple ont été indignés par le « déshonneur » de l'armistice de juin 40 et l'ont rejeté. Pour preuve, son immense popularité à la libération lorsqu'il regagna la France hexagonale. Or, pour celle-là, ce n'est pas cela du tout. Mis à part une pincée de fanatiques du personnage, la population a poussé un immense soupir de soulagement lorsque l'armistice a été conclu, que les hostilités ont cessé, que les soldats (mis à part hélas, les malheureux restés prisonniers en Allemagne) ont pu réintégrer leurs foyers. Mais sans l'arrêt des hostilités, c'était la totalité de l'armée française qui était prisonnière.

Non, ce n'était pas un soupir de lâche soulagement, que le peuple français a poussé en juin 40, car il savait bien, lui, que la guerre, engagée comme elle l'était, au point où elle en était arrivée, était perdue et débouchait dans l'impasse. Le soupir de soulagement que poussèrent les Français, c'était la possibilité de pouvoir enfin se remettre au travail et que la vie du pays reprît. Bien sûr que la délivrance de notre pays de l'occupation étrangère, que l'écrasement de l'insolent dictateur teuton, étaient toujours omniprésents dans les esprits, contrairement à ce que fait croire la propagande gaulliste depuis soixante ans. Mais justement, comme l'avait reconnu M. Churchill, *« En juin 40, l'Angleterre n'avait plus d'armes ; l'armistice de la France nous a rendu service »* De cette évidence, les Français étaient conscients. Conscients que si l'on voulait se retrouver aux côtés des vainqueurs à la fin de la guerre, il nous fallait ce répit d'un armistice grâce auquel, si Dieu le permettait, nous pourrions rassembler à nouveau nos forces. Ce qu'entreprit avec succès, à la barbe des Allemands, le Général Weygand, qui, aussitôt l'armistice signé, put rassembler nos forces, les transférer en Afrique du Nord. Reprises par les Généraux Giraud, de Lattre de Tassigny, Juin, elles reconquirent notamment l'Italie en 1944, tandis que la puissance de la dissidence gaulliste était toute symbolique. (*« Au large, dans la nuit noire, avoue le « Général », un pauvre navire étranger, sans canons, emportait la fortune de la France »*). Entendons par là, naturellement, toute sa dissidence. Mémoires, p. 126, à propos de sa lamentable expédition de Dakar). C'est effectivement, peu significatif, c'est le moins qu'on puisse dire...

Mais j'ajouterai : de cela, De Gaulle aussi, en était conscient. Mais l'édification d'une légende bâtie sur sa personne ne pouvait pas ne pas passer par la dénonciation de l'armistice de Pétain. Il se plaçait donc inexorablement dans le choix de la poursuite de la guerre, ses forces et ses actions contre l'ennemi ne fussent-elles que symboliques, pour ne pas dire nulles. Car pour lui, la poursuite de la guerre en 1940,

ce n'était pas prioritairement de vaincre l'Allemagne hitlérienne, mais de trôner comme l'autorité légitime de la France.



## **Chap. VII**

### **Le « Général De Gaulle », c'est la France !**

La mystification la plus extraordinaire de De Gaulle a certainement été celle d'amener dans les esprits, la confusion de sa personne avec la nation française. C'est-à-dire de faire passer que toute atteinte à sa personne, c'était une atteinte à la France elle-même. De même que le Messie de l'humanité, Jésus-Christ, est Dieu, de même le messie de la France, le « Général De Gaulle » c'est la France elle-même. Dès lors, de même que le Dieu Jésus-Christ ne peut se tromper et enseigner autre chose que la Vérité, puisqu'« il est le chemin la vérité et la vie », de même la France-« Général De Gaulle », ne peut pas ne pas nous donner autre chose que la vie de la France puisqu'il est le chemin, la vérité et la vie de la France. De même que contester Jésus-Christ, c'est nécessairement se fourvoyer et pécher contre Dieu, de même contester De Gaulle dans sa mission de salut de la France pendant la guerre, c'est se fourvoyer et porter atteinte, à la France elle-même, puisque De Gaulle c'est la France. Ses réactions aux diverses situations auxquelles il pouvait être confronté, nous le montrent nettement.

Mais le plus extraordinaire dans tout cela, c'est que cette extravagance, il réussit à la faire passer dans une grande partie de l'opinion. Jusque là en effet, la chose n'eût rien que de très banal au fond : des personnages qui se prennent pour le pape ou le Président de la République, comme nous l'avons évoqué, ça se rencontre. Qu'un jour, nous en rencontrions un qui se prenne pour l'incarnation de la France, pourquoi pas ? Mais d'ordinaire, c'est bien connu, il est recommandé d'éviter d'entrer dans le jeu de ces gens-là. Or, dans le cas du « Général De Gaulle » : la classe politique dans son entier, sans se l'exprimer clairement, sans même sans doute, s'en rendre vraiment compte, est entrée pleinement dans la fiction gaullienne, consistant à assimiler le « Général De Gaulle » à la France elle-même, donc que la politique, l'action de celui-ci, ne pouvaient être autre que celle de la France, de ses intérêts, de son salut.

C'est ainsi que, tout au long de ses Mémoires, l'auteur fait comme si les mises en cause envers sa personne, de la part des Alliés principalement, étaient des attaques visant la France elle-même, alors qu'elles ne mettaient en cause que sa personne. Et l'opinion a entériné docilement que lorsque De Gaulle défendait becs et ongles sa personne, il défendait la France. Lorsque que naissaient des divergences de vue entre ses fidèles et qu'il lui fallait trancher, chaque fois il se croyait obligé de préciser : « Pour ma part considérant alors l'intérêt de la France, je décidai que... etc. » ses décisions se confondant obligatoirement avec l'intérêt de la France comme chacun doit savoir.

Et de fait, qui ne prend en compte depuis la guerre, que seul le génie gaullien a permis à la France recouvrer son honneur, son rang de puissance mondiale, contre des Alliés qui, une fois la guerre gagnée, n'auraient songé qu'à la ravalier au rang de puissance subalterne ? « Nous revenons de loin ! Heureusement que nous l'avons eu ! » Clament unanimement politiciens et historiens.

## Chap. VIII

### Le « Général De Gaulle » et les Alliés

Il est sûr, tout le monde en est conscient, que nos alliés anglo-américains n'étaient pas forcément bien disposés à l'égard de notre malheureux pays écrasé dans la tourmente de la guerre et entendaient bien tirer parti de la faiblesse dans laquelle nous avait plongé la défaite. Mais la rivalité De Gaulle-Alliés, ce n'est pas tellement au niveau d'une rivalité Alliés-nation française qu'elle se situait, contrairement à ce que l'opinion française a accredité sans guère se poser de questions, mais au niveau d'une rivalité personnelle : celle de la personne de De Gaulle face à de légitimes exigences anglo-américaines touchant au droit international. Lui, tenant fondamentalement à la reconnaissance par le monde entier de sa personne comme seule représentante de la légitimité française, les Anglo-Américains exigeant un formalisme plus rigoureux pour une telle reconnaissance.

Que tous ceux qui ne sont pas convaincus se réfèrent aux Mémoires de guerre du « Général » qui sont tout à fait révélatrices à ce sujet.

Prenons par exemple, l'affaire Darlan : il déplora amèrement, ainsi qu'il le rapporte clairement et douloureusement, que les Américains lui préférassent, dans les discussions, l'Amiral Darlan, ce « rallié de dernière heure », qui plus est, mouillé jusqu'au cou, selon la légende qu'il bâtissait, par sa participation au régime de la « capitulation », tandis que lui, il avait continué, sans interruption, le combat — même symbolique — contre l'ennemi. Évidemment, ce qu'il aurait préféré, c'est que Darlan, en Juin 40, acheminât notre flotte dans des ports anglais, puis qu'il le rejoignît, au lieu de devoir finalement la saborder sans qu'elle ait pu prendre part au combat. Quel gâchis apparemment, en effet

Mais comme toujours, notre homme aime planer dans l'irréalisme pour bâtir sa légende : Soustraire notre flotte à l'autorité légitime de la France, c'eût été faire bon marché de notre seul atout sérieux : nôtre flotte, susceptible de peser dans les négociations d'armistice. Les Anglais, eux, s'étaient montrés infiniment plus ménagers de l'atout qu'était leur aviation en 1940, puisqu'après nous avoir abandonnés à Dunkerque, ils refusèrent, afin de la ménager, qu'elle appuyât nos soldats qui eux offraient leurs poitrines dans cette guerre désespérée que nous menions, théoriquement avec eux aussi ! (Rappelons-nous : 100 000 morts en six semaines. Mais après tout, n'était-ce pas là le boulot de la France que d'envoyer ses jeunes se faire tuer ?)

Pour en revenir à l'Amiral, pour les Américains, celui-ci, ancien second du gouvernement légitime de la France, envoyé (secrètement) par le Maréchal Pétain à leur rencontre, était manifestement plus qualifié que le « Général » pour représenter notre pays dans une négociation. Surtout que l'apport gaulliste après le 18 juin 40, n'a été que tout théorique. Cela, bien sûr, le « Général » ne le supporta pas. Aussi, après l'assassinat de l'Amiral par le jeune Bonnier de la Chapelle, (lequel, ne le perdons pas de vue, a été condamné à mort par la « justice » gaulliste et exécuté moins de trente six heures après son forfait, tant il aurait été dangereux qu'il parlât) il faut lire son soupir de soulagement « Enfin seul ! Enfin la France (moi-même, bien entendu) détient le monopole du pouvoir », Et l'opinion entérina sans difficulté la primauté du « Général » sur l'Amiral, puisque la France incarnée l'avait dit.

Sa dissidence craignit un moment, une autre primauté, celle du Général Giraud, successeur désigné de l'Amiral comme haut commissaire à l'Afrique du Nord française. Aussi, une élimination physique de celui-ci fut-elle programmée. Mais les balles qui le visaient ne le blessèrent que légèrement. Au fond, ce n'était pas grave, car le Général Giraud, bien que cadre de l'armée d'un rang plus élevé que De Gaulle, et plus légitimement désigné puisqu'il avait fait partie de l'armée régulière du gouvernement légitime de l'Armistice, excellent militaire, n'était pas un stratège politique, et on put le mettre aisément sur la touche sans recours à une élimination physique.

Par contre Pierre Pucheu, ancien ministre de l'intérieur du gouvernement du Maréchal, que Giraud avait incité à le rejoindre en Afrique du Nord, pour qu'il participât à la libération du pays, fut bien condamné à mort par la « justice » gaulliste et exécuté.

Il faut donc l'affirmer, c'était bien la personne de De Gaulle, avant tout, et non pas la France, qui était en butte à l'opposition anglo-américaine. C'est pour imposer sa personne qu'il déblaya le terrain dont il entendait être le seul maître, ce, par tous les moyens sans exception ainsi que nous venons de le voir.

C'est pour la même raison qu'il réactiva un parti communiste rendu malade, ainsi que nous l'avons vu, par le pacte germano-soviétique et noua des relations ultra privilégiées avec l'U.R.S.S. Rappelons-nous que le 20 janvier 1942, il proclama à la radio son « *alliance avec l'Union Soviétique pour le présent et pour l'avenir, en contrepartie de laquelle, Molotov s'engage à appuyer le « Général » dans ses démêlés avec les Anglo-Américains qui refusent de reconnaître sa légitimité* ». (Ceci selon le fidélissime Olivier Guichard dans *MON GÉNÉRAL*, p. 158). Mieux encore (si l'on ose dire...) toujours selon Olivier Guichard : « *En 1942, excédé par les Anglo-Américains, le Général a envisagé d'aller s'installer à Moscou Il l'avait dit à l'ambassadeur Bogomolov* » (Entre parenthèse, Bogomolov fut ancien ambassadeur de l'U.R.S.S. à Vichy jusqu'à octobre 41) Olivier Guichard rappelle dans : le même ouvrage page 155, que le Général a bien conclu en janvier 1943 un accord avec le P.C.F., ajoutant son opinion personnelle : « *Nul doute que sans cet accord, les communistes auraient été beaucoup plus faibles en 1944* ».

Toutes ces manœuvres faites sur le dos de la France, toutes ces éliminations, même physiques, de personnalités susceptibles d'être mieux acceptées par les Anglo-Américains, concouraient à un unique objectif : placer De Gaulle sur l'orbite de la France, comme son unique et légitime représentant. Il était fort improbable en effet, qu'il parvînt à s'imposer sans ces manœuvres absolument démentielles, monstrueuses, voire diaboliques, que seul un tempérament comme le sien, pouvait mener à bien (si l'on ose dire), ceci afin de pouvoir « *pétrir de nos œuvres l'avenir* » (de la France), comme il l'avait prévu dès l'âge de 18 ans. Sans ces horribles manœuvres, il est certain qu'il aurait été ravalé au rang de vulgaire factieux. Et il en était bien conscient.

Aussi, la question à se poser est : « Est-ce que cette superbe énergie que dépensa De Gaulle, qui fit l'admiration officielle des historiens, à faire front aux Alliés, ne fut pas déployée en pure perte pour la France ? Autrement dit, est-ce qu'un Darlan par exemple, dont la légitimité était admise par les alliés, donc qui n'avait pas besoin — ou moins besoin — au préalable, de se faire reconnaître, n'aurait pas eu plus de poids, dans les discussions et négociations, que la réputée intransigeance que l'homme du 18 juin dut déployer face aux Anglo-Américains, d'abord pour imposer sa personne, et subsidiairement pour la cause de la France ? » Nous pouvons répondre « oui, assurément ! ».

L'affaire de la reconnaissance par les Alliés du gouvernement provisoire de De Gaulle, après la libération du territoire, est particulièrement révélatrice de cette schizophrénie collective qui consista, pour l'ensemble de la classe politico-médiatique du moment, à amalgamer France et « Général De Gaulle » : Une fois le pays libéré de l'occupant et le gouvernement du Maréchal, contraint par celui-ci, de gagner la forteresse de Sigmaringen en Allemagne après le 24 août 44, il fallut évidemment mettre en place un gouvernement provisoire, dans l'attente de futures élections. De Gaulle ayant, comme nous l'avons vu, fait le nettoyage autour de lui, de tout ce qui ne prêtait pas allégeance à sa personne, se trouvait le seul, naturellement désigné pour former ce gouvernement provisoire et nul, même parmi ses ennemis — dans la mesure où il leur aurait été loisible de s'exprimer — ne songeait à qui que ce fut d'autre. Seulement la reconnaissance d'un gouvernement comme le sien, requérait un minimum de formalisme et c'est très légitimement et logiquement que les nations alliées demandèrent la confirmation de ce pouvoir, même provisoire, par le vote d'une assemblée régulièrement élue, fût-ce la Chambre des députés en fonction avant l'occupation, (celle du Front Populaire), la bruyante popularité que celui-ci mettait en avant, n'étant pas un argument juridique en droit international. « *Pas question ! Éructa le Dieu unique de la France, ma popularité étant probante, vous êtes priés de retirer votre exigence et de reconnaître mon gouvernement sans autre forme de procès ! Ceci d'autant plus que je ne saurais reconnaître quelque*

*décision que ce soit de l'Assemblée qui accorda les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain !* ». Ce que firent à la fin les alliés afin d'éviter une nouvelle algarade avec l'ombrageux chef du G.P.R.F. (Gouvernement provisoire de la République Française). Seule l'U.R.S.S., en excellents tenues comme on le sait, avec De Gaulle et son équipe, et peu regardante sur les questions de droit international lorsque l'intérêt du communisme international le commande, avait déjà reconnu sans ambages le G.P.R.F. de l'illustre résistant.

Mais ce qui est le plus remarquable dans cette affaire, c'est que non seulement les adeptes du Maître, mais finalement toute la France est entrée dans ce jeu, tous les politiques de toutes tendances, tous les historiens, même les juristes ! Tous ont stigmatisé l'insupportable exigence des alliés d'oser demander à un tel sauveur, un constat de régularité « pour la bonne règle » et apprécié son refus très « gaullien », comme on dit, de s'y soumettre ! A d'autres, soit ! Mais à lui, quelle insolence d'exiger une prétendue « bonne règle » ! La formalité était vraiment attentatoire à sa personne, (donc, à la dignité de la France, c'est bien connu)

Remarquons qu'en fait, la soi-disant dignité offensée de la France était importante certes, mais la raison fondamentale de son refus que l'opinion ne comprit pas, c'est que si un, acte de légitimation arrivait seulement à son installation à Paris en septembre 44, cela signifiait implicitement que toute sa dissidence antérieure et son G.P.R.F. étaient illégitimes. Que la légitimité, de juin 40 à septembre 44, c'était le gouvernement Pétain. Hypothèse insupportable, puisqu'elle détruisait le fondement même du dogme.

La conclusion de tout cela, sur laquelle l'opinion veut absolument se boucher les yeux, c'est que cette arrivée au pouvoir du « Général De Gaulle » à la tête du gouvernement de la libération, en septembre 44 s'est, de toute évidence, effectuée en toute irrégularité.

Que l'homme de la rue se satisfasse d'une telle forme d'arrivée au pouvoir, qu'il mélange un peu tout, entre la qualité de libérateur de la patrie et celle de représentant de la légitimité, mon Dieu, ça se conçoit. Mais que des juristes, des historiens et autres politiques de métier emboîtent le pas à une telle divagation, a vraiment quelque chose de peu banal.

Sans doute me répliquera-t-on : « Mais après tout, quelle importance ? Car, même si la procédure, en droit international, n'était pas conforme, nous étions en situation exceptionnelle, et, à situation exceptionnelle, procédure adaptée. Qu'importait-il au fond, de vouloir jouer les puristes juridiques puisqu'en tout état de cause, un gouvernement provisoire De Gaulle était inéluctable ? Et finalement la classe politique n'a-t-elle pas eu raison, de n'attacher, contrairement à l'homme dont nous parlons, qu'une importance toute relative à cette affaire de légitimité française sur le gouvernement Pétain plutôt que sur l'équipe De Gaulle de Londres ou réciproquement à partir de juin 40 ? »

Autrement dit, le Colonel Rémy n'avait-il pas parfaitement résumé la situation lorsqu'il a dit au « Général » : « *la légitimité s'établit (d'elle-même) à partir du moment où réussit l'entreprise* » ?

Eh bien c'est cette volonté de De Gaulle, de vouloir à toute force, représenter la légitimité de la Nation française depuis l'armistice de juin 40, qui changea toute la donne et les conséquences de la mise en œuvre de cette énormité furent, non pas seulement immenses, mais dévastatrices ainsi que nous allons le voir au chapitre qui vient.

## Chap. IX

### Les conséquences de la permutation de légitimité

L'inversion de légitimité dès juin 40, inversait du même coup, la dissidence. La faction maintenant, ce n'était plus De Gaulle et son équipe, c'était Pétain et son « régime ». C'était donc à celui-ci de répondre de sa « capitulation » devant l'ennemi, et non à De Gaulle de répondre de sa soi-disant dissidence ; c'était à l'imposteur Pétain qui s'était mis à la tête d'un pseudo-gouvernement, de comparaître devant la Justice.

Il est vrai qu'en droit, il était quasiment impossible de juger la chose ainsi. Aussi, le chef d'accusation fourbi contre Pétain, fut-il aménagé différemment pour le rendre plus facile d'emploi par la Haute Cour (Juridiction spécialement créée, il faut le rappeler, pour juger rétroactivement les acteurs du « régime de Vichy »). Dans l'acte d'accusation, Pétain était accusé, non d'imposture, comme l'entendait le « Général » mais de « trahison et intelligence avec l'ennemi. » Ce que n'a jamais affirmé celui-ci qui, mettant l'accent sur l'âge et la sénilité de son ancien chef lesquels l'avaient conduit à la « capitulation » de juin 40. J'incline même à penser que l'accusation de trahison, qui valut à Pétain, la peine maximale, dut le contrarier, lui qui ne pouvait avoir oublié qu'il lui devait sa carrière. Une telle situation aurait affreusement peiné un homme de cœur normal, mais pour De Gaulle, la raison d'État (l'État, c'est moi !) devait l'emporter et il surmonta allègrement la contrariété, Et c'est sans doute pour se donner bonne conscience qu'il affirma à brûle pourpoint au Colonel Rémy (p. 41.4, dans : « Dix ans avec De Gaulle ») « *Ab Croyez-moi ! Le Maréchal, je l'ai connu mieux que personne, peut-être..., c'était un homme indifférent.* » Comment ne pas traduire par : « Au fond, ne dramatisons pas : ses six ans d'incarcération en forteresse, jusqu'à la mort à 95 ans ont laissé Pétain être plus indifférent qu'on ne pourrait le penser... »

A noter qu'avec les années, le motif de condamnation a été encore réaménagé avec effet rétroactif, bien entendu, afin de le faire coller avec l'« historiquement correct » du temps, lequel est entièrement polarisé, en cette fin de siècle et début de l'autre, autour du racisme et de l'antisémitisme. On pouvait sans difficulté se le permettre, les mémoires étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire courtes et adaptables grâce à la toute-puissance médiatique de notre époque. Il est vrai aussi qu'en 1945, on n'avait pas encore mesuré l'ampleur du génocide hitlérien sur la population juive qu'on venait juste de découvrir avec la libération des camps lors de l'avance alliée en Allemagne ; mais aussi, on savait que l'action du gouvernement Pétain, avait eu un résultat largement positif sur la protection des Juifs de France (Seulement, si l'on ose dire, bien sûr, 14 % de Juifs français disparus ou exterminés, contre 70 à 95 % des Juifs des autres pays européens occupés, selon la Commission d'enquête anglo-américaine sur la question palestinienne) Alors, mieux valait ne pas se risquer à aborder le sujet et c'est sans doute pourquoi il n'en fut nullement question au procès Pétain, ni même au procès . Laval. Ceci énoncé à la grande surprise des politiquement analphabètes de notre époque qui pensent que la persécution des Juifs devait être la pièce maîtresse du procès Pétain.

A noter que cette forgerie de la participation de Pétain au génocide juif ayant été mise en œuvre après la mort du « Général », celui-ci n'y a pas été mêlé, et vraisemblablement, n'y aurait-il pas participé. D'abord, sa radio de Londres n'a que peu abordé le sujet de l'« antisémitisme » de Vichy ». Elle n'a guère retenu le statut des Juifs mis en place en 1.941 par le gouvernement Pétain et ignora la rafle des Juifs étrangers dite du « Vel d'Hiv » par la police française en juillet 42, comme d'ailleurs l'immense majorité des Français du moment. Les rafles étaient citées par « Londres » comme des persécutions du peuple français dans son ensemble mais guère comme une persécution visant particulièrement la population juive. Et le Président De Gaulle des années soixante se serait vraisemblablement élevé contre de cette monstrueuse forfaiture consistant, pour un Président de la République en exercice, (Jacques Chirac, qui se dit héritier du gaullisme) à mettre en accusation son 'propre pays dans le génocide juif, ce à quoi s'était même refusé le Président Mitterrand. Il faut dire que si De Gaulle n'était

pas antisémite, il ne devait guère en être éloigné. Souvenons-nous, lors de ladite « Guerre des six jours » en 1967, sa virulente invective à l'adresse de ce « peuple (israélien) dominateur et sûr de lui ! »

Pour en revenir à cette « illégitimité de Vichy », celle-ci impliquait naturellement la nullité du vote de l'Assemblée Nationale réunie à Vichy le 10 juillet 1940 qui ne devait être, pour notre sauveur suprême, qu'une mascarade à laquelle se sont prêtés des députés et sénateurs, venant de tous horizons politiques (et non pas seulement de la droite, ce qui eût été évidemment plus politiquement correct) réputés avoir agi inconsidérément. Il eût donc fallu que leur vote pût être déclaré nul et non avenue. Le rêve, c'eût été, dans le système de raisonnement juridique gaulliste, de pouvoir poursuivre les cinq cent soixante neuf députés et sénateurs réputés avoir failli à leur mission. On a tout de même pas osé aller jusque là. Alors, on a élevé au rang de héros de la nation, les fameux quatre vingt, réputés avoir refusé les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Ce qui n'était exact que pour une partie d'entre eux, l'autre partie ayant seulement refusé les pouvoirs constitutionnels « *mais accordé au Maréchal Pétain tous les pouvoirs pour mener à bien l'œuvre de salut public et de paix* ». Après la guerre, les « héros » du 10 juillet, se sont bien gardés de corriger l'interprétation inexacte de leur vote lorsqu'à tous propos, la classe politico-médiatique chantait leurs louanges pour leur courage (?) d'avoir « refusé les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain ». Du moins ce vote montra-t-il de façon indéniable l'entière liberté qui fut celle des parlementaires de voter selon leur conscience. Cette validité indiscutable du vote du 10 juillet restera la grosse épine enfoncée dans le talon du sauveur suprême.

Il est un argument juridique qui aurait pu plaider en faveur de la non validité du vote du 10 juillet et qui, curieusement, n'a jamais été soulevé : c'est celui de l'amputation de cette Assemblée Nationale d'une partie de sa représentation, celle des communistes qui avaient été invalidés quelques mois auparavant par le gouvernement Daladier. Pourquoi cet argument juridique n'a-t-il jamais été soulevé, même par les invalidés eux-mêmes, qui l'occultent si soigneusement ?

Eh ! Pardi ! A l'époque, nous étions en pleine ère du pacte germano-soviétique conclu entre Hitler et Staline le 23 août 1939. ..C'était l'époque où les communistes français, sur ordre de Moscou, prênaient l'abandon par la France de sa « politique belliqueuse et agressive à l'égard de l'Allemagne, qui faisait, disaient-ils alors, uniquement le jeu du capitalisme anglo-saxon ! ». Ils préconisaient à l'époque, non plus de combattre l'Allemagne Nationale Socialiste (« nazie », comme on dit aujourd'hui), mais au contraire de conclure avec elle des accords de paix, tandis que les militants les plus ardents sabotaient nos fabrications d'armement. Certains d'entre eux ont même été fusillés pour cela sous le gouvernement Daladier. C'était le temps où la secrétaire général du P.C.F., Maurice Thorez, déserta son unité pour se livrer à l'alliée de l'Allemagne « nazie », la Russie soviétique, afin de ne pas combattre l'Allemagne hitlérienne. De sorte que, par la pensée, à défaut d'autrement, les parlementaires communistes votaient d'enthousiasme pour un gouvernement d'arrêt des hostilités avec l'Allemagne. On me dira peut-être qu'il ne s'agit là que de pure supposition, donc sans grande valeur probante. Vraiment ? Alors pourquoi les intéressés eux-mêmes se campent-ils dans un silence de violette sur la question ?

Pourquoi cet argument du vote du 10 juillet entaché d'irrégularité n'a-t-il jamais été brandi non plus par De Gaulle, pourtant à la recherche éperdue de tout argument pouvant illégitimer le « Régime de Vichy » ? Eh pardi ! Dans quel embarras cela eût mis l'U.R.S.S. et son P.C.F., ses partenaires obligés dans sa « résistance ». Il avait bien trop besoin de Staline et de la Russie soviétique comme arme de chantage contre les Anglo-Américains pour défendre sa « légitimité », pour se permettre d'oser dénoncer intempestivement l'imposture d'un P.C.F. qu'il aurait pourtant pu ainsi tenir en laisse.

Cette légitimité, vraiment, il fallait l'oser, car, nous l'avons déjà observé, la chose était énorme, invraisemblable, elle ne s'était jamais vue. Mais un canular, pour qu'il réussisse, ne doit-il pas être énorme ? Seulement une fois le canular lancé, on ne peut plus faire machine arrière, changer de tactique, on est prisonnier de celui-ci et condamné, sous peine d'effondrement total et ridicule, à foncer tête baissée et à aller jusqu'au bout. Car si une erreur reste toujours plus ou moins rattrapable, le canular, jamais.

## Chap. X

### Les drames de la permutation de légitimité

Toute la classe politique, historiens et juristes compris, se dispensa en fait de se pencher sur ce point fondamental du droit international et entérina sans état d'âme (pour ne pas dire, enterra) cette question dont lui, De Gaulle, mesura seul, véritablement, l'irréalisme, ce qui le tourmentera tout le reste de sa vie sans que l'opinion française ait eu conscience de ce tourment.

Choisissant donc l'option de la légitimité française sur sa personne, l'enjeu devint énorme, requérant des moyens aussi énormes, notamment de foncer sans hésitation, sans un regard en arrière, sans mettre de l'eau dans son vin, sans aucun arrangement ni concession ni l'ombre d'un compromis qui risquât d'ébranler sa position. Car c'était ça ! Ou alors disparaître dans le ridicule. Il ne pouvait, ni concéder à la pitié, ni s'arrêter aux souffrances que sa position pouvait engendrer, si cruelles fussent-elles, ni à la reconnaissance, si un tel sentiment était de nature à contrecarrer son itinéraire. Il était condamné, si nécessaire, à la mauvaise foi et aux mensonges, voire à des complicités criminelles, des alliances contre nature. Voilà tout ce qu'il faut avoir en l'esprit si l'on veut parvenir à l'intelligence du drame gaullien, trouver l'explication profonde de ses actes et décisions durant la dissidence.

C'est pourquoi, il se cramponna tel un noyé à celui qui vient le secourir, au seul point d'illégitimité qu'il crut exploitable : L'armistice, qu'il appellera dorénavant, pour rendre moins brinquebalant son argument : la capitulation. Et il fit passer — ou plutôt voulut faire passer, car l'opinion fut moins dupe qu'il ne l'aurait souhaité — que l'armistice ne fut qu'une évidente et coupable turpitude, que tout Français ayant le sens de l'honneur ne pouvait que condamner, et qui disqualifiait complètement ceux qui l'avaient conclu.

Aussi, à sa libération, la France se révéla bien malade. Non pas seulement parce que sonnée par quatre années d'occupation, mais malade de ce qu'on a appelé improprement sa guerre civile. Improprement, car une guerre, civile ou non, implique l'affrontement de deux parties. Or là, il y avait unilatéralité dans le combat : des résistants, ou réputés tels, se déchaînant contre des collaborateurs, ou réputés tels.

Il fallut au régime gaulliste de la libération du pays, nous l'avons vu, procéder à cette monstruosité la plus incroyable : la condamnation à la peine la plus extrême, du vainqueur de la première guerre mondiale, que ses soldats eux-mêmes adulaient, que le peuple français, dans un appel désespéré avait installé à 84 ans, aux commandes d'un gouvernement de salut publique, que personne ne voulait assumer, que jusque deux mois avant la libération, il acclama à Paris, en Normandie et à Nancy. Cette condamnation du chef du gouvernement de l'occupation, était, dans la logique de De Gaulle et de celle de tout son entourage, le passage obligé de toute son action.

Oui, que s'est-il donc passé en France pour qu'on en soit arrivé à cette incroyable justice expéditive qui, vit, dès l'année 1943 l'assassinat de dizaines de milliers de nos compatriotes, justice sommaire exercée au nom du « Général De Gaulle », commencée par de soi-disant résistants, se réclamant de lui, mais que jamais, ni il ne poursuivit, ni même ne condamna ne serait-ce que verbalement. Justice sommaire qui se prolongea après l'instauration du gouvernement De Gaulle, après septembre 44 sous les apparences d'une justice régulière, pendant plus de trois années ? Justice féroce qui innova pour la circonstance, la rétroactivité des lois ? Qui inventa de nouvelles peines de circonstance telle que l'indignité nationale ? Se rappelle-t-on que 990 000 personnes ont été arrêtées pour délit d'opinion, réel ou supposé et délit d'obéissance à l'autorité constituée ? Des milliers de condamnations à mort, suivies d'exécution, ont été « régulièrement » prononcées par les tribunaux de l'époque. Mais où étaient-ils donc en ce temps-là, tous les pourfendeurs patentés de la peine de mort ? Seul, semble-t-il, le Père Panici, dans son sermon de carême 45 a eu le courage de dénoncer vigoureusement le « régime d'abattoir », comme il le désigna, dans lequel nous vivions. Il faillit être arrêté le soir même et jeté en

prison, s'il n'y avait eu intervention au plus haut niveau. Il fut alors seulement « débarqué » et remplacé par le politiquement correct père Riquet. Des milliers de nos compatriotes furent condamnés aux travaux forcés, d'autres à la fameuse « indignité nationale », (celle-ci comportait notamment, outre la dégradation, bien sûr, la perte de rang dans l'armée, l'élimination de la fonction publique, des fonctions de direction dans les entreprises, les banques. Éventuellement, le tribunal pouvait rajouter la confiscation partielle ou totale des biens, la suspension du versement de la retraite). Toutes ces exactions faites au nom du « Général De Gaulle ».

Songez qu'en 1949, croussaient toujours dans les prisons françaises, non seulement des adultes, mais des adolescents qui n'avaient pas 16 ans au moment des faits. A tel point que l'Assemblée Nationale mit aux voix une proposition que votèrent finalement une majorité de députés : l'élargissement de ces malheureux jeunes. Eh bien, parmi les députés, il s'en trouva notamment un qui vota pour le maintien en prison, que je vous donne en mille, prêtre de son état, que maints voient aujourd'hui déjà canonisé de son vivant, si la chose était possible, élu député du parti M.R.P. : l'abbé Henri Grouès, plus connu sous le nom de « abbé Pierre » ! Voilà où en était la France à cette époque !

La presse « libérée » se taisait. Sans parler des journaux communistes ou équivalents, qui fleurissaient partout clamant la nécessité d'une épuration vengeresse, protestant contre la trop grande mansuétude des tribunaux, la presse dite d'information se taisait quand elle n'ajoutait pas son coup de pied de l'âne. Le quotidien qui semble avoir été le plus courageux, c'était « L'Époque ». Le Figaro, lui, comme à son habitude, ne se mouillait pas, se campant dans une prudente réserve.

Mais que se passe-t-il encore en cette époque charnière entre le vingtième et le vingt-et-unième siècle, soixante ans après les faits, où, après avoir inventé un nouveau délit, celui de « crime contre l'humanité », histoire de contourner la prescription, on condamne encore à la peine maximale et enferme toujours des détenus très âgés, atteints de cancer ? Ceci sur faux témoignage avéré (Procès Touvier) ! Le Président de la République, du moment, refusant toujours la grâce présidentielle, même pour maladie grave ! La France est tellement en pointe dans cet acharnement que la Cour européenne des Droits de l'homme a du récemment encore, condamner la France pour iniquité manifeste dans le procès Papon.

Mais que se passe-t-il toujours en France, où le 16 novembre 93, la plus haute instance française de justice, la Cour de Cassation a entériné comme un délit, l'expression d'un hommage au Maréchal Pétain et autres hommes de son gouvernement. La chose était si énorme, que là encore, la Cour européenne des Droits de l'homme, pourtant peu suspecte je pense, d'a-priorisme favorable à « Vichy », a condamné la France pour « son viol de la liberté d'expression », en vertu de son article 10 auquel la « démocratie » française avait souscrit ! Ce qui montre à quel point le régime gaullo-socialo-marxiste qui gouverne la France sans interruption depuis tantôt soixante ans, traîne avec lui une intrinsèque perversité

Pourquoi cette perversité, pourquoi ce déchaînement de haine et de vengeances d'une ampleur hors de toute mesure, de Français contre d'autres Français dont la droiture et le patriotisme, pour 95 % d'entre eux, avait été, non pas irréprochable, mais exemplaire en ce temps de difficultés incroyables du régime d'occupation auquel la France avait été livrée par sa défaite ? Situation que n'imaginent plus nos compatriotes actuels, qui ont été conditionnés pour croire que le « régime de Vichy » était un regrettable accident de l'histoire qui aurait très bien pu être évité pour peu que l'Assemblée Nationale du 10 juillet 40 ne votât pas les pleins pouvoirs à un Maréchal Pétain sénile qui en a profité pour s'entendre avec l'Allemagne nazie alors qu'il lui aurait été si simple d'envoyer balader le dictateur nazi, n'est-ce pas ? De même, c'est bien connu, que Hitler aurait abandonné séance tenante sa persécution des Juifs si Pie XII le lui avait demandé gentiment. Décervelage de notre triste époque ! Alors, oui, pourquoi ce déchaînement ? Voyons-le au chapitre suivant.

## Chap. XI

### Quel rapport entre ces drames et l'usurpation de légitimité ?

Eh bien ! La réponse de base à cette interrogation, tient au comportement du « Général De Gaulle » qui entendit incarner à toute force, la légitimité française en lieu et place du gouvernement de l'État Français. Nous allons le montrer.

Qu'un général français, même nommé de fraîche date à titre temporaire, lors de l'armistice, se réfugie à l'étranger pour, avec les alliés de la France, préparer la libération du pays, la chose est tout-à-fait concevable. Pétain voyait probablement la chose ainsi, puisqu'il déclara à l'entrée de son procès en 1945

*« Pendant que le Général De Gaulle, hors de nos frontières, poursuivait la lutte, je préparais les voies à la libération en conservant une France douloureuse, mais vivante ! »*

Il est certain que si De Gaulle s'en était tenu, comme l'a cru l'opinion, et comme le dit implicitement le Maréchal, au rôle de participant avec les Alliés à la libération du pays, la « guerre civile », comme on dit pudiquement, eût pu être évitée, ou, à tout le moins, ne jamais- revêtir l'ampleur qu'elle connut. Mais ce qui changea toute la donne, c'est cette usurpation de légitimité par De Gaulle qui fit du gouvernement dit de l'État Français, une simple autorité de fait, coupable d'imposture.

Mais comme, très logiquement et légitimement, les Alliés souhaitaient, pour reconnaître la « France Libre » du « Général De Gaulle », un formalisme juridique plus rigoureux qu'il était dans l'incapacité de leur fournir, il ne put que se draper dans une intransigeance sans faille et mener un combat sans faiblesse contre quiconque ferait obstacle à la reconnaissance universelle de sa légitimité, en se dotant pour cela, de tous moyens à sa portée, quelles qu'en puissent être les conséquences, afin de s'opposer victorieusement à toute velléité de contestation du dogme gaullien de la légitimité.

Une telle exigence le conduisait donc nécessairement à combattre, dans l'ordre des priorités

1°/ – Le gouvernement du Maréchal Pétain. La légitimité ne pouvant être bicéphale, il lui fallait écraser, exterminer celui-ci, dans la ligne de son Appel du 18 juin (le second, le faux, bien sûr

2°/ – Les Alliés, surtout Américains, qui auraient souhaité reconnaître une personnalité française plus représentative que lui de la légitimité de sa nation,

3°/ – Et j'oserai même dire, subsidiairement, l'Allemagne, puisque la continuation de la guerre contre cette nation était l'objet officiel de sa dissidence.

Concernant le premier combat, la libération du territoire accompagnée d'une intraitable épuration, réglerait l'affaire de ce « régime Pétain ». Donc, pas de problème de ce côté-là.

Pour le second combat, celui à mener contre les Anglo-Américains, la partie était beaucoup plus délicate, ceux-ci étant des partenaires incontournables dans la poursuite de la guerre. Aussi, ne vit-il plus qu'un moyen de leur imposer sa personne et ses vues : allumer le contre-feu du communisme international : P.C. F. et U.R.S.S. Ça tombait bien, puisque que le 21 juin 41, l'Allemagne, entrait en guerre contre cette dernière qui, jusque là, était son alliée. Mais jouer avec le feu est toujours un art délicat. Faire un pacte avec le diable (communiste en l'occurrence) est toujours une aventure extrêmement dangereuse car le « Malin », comme le nom l'indique, est beaucoup plus malin que nous, et en dernier ressort, c'est toujours lui le grand gagnant du pacte. De cela, je pense que tout de même, il se doutait un peu. Mais, nous le savons : dès lors qu'il s'agit du « dogme » gaullien, surtout pas de faiblesse ! Et puis, lui, il n'était pas un homme ordinaire, lui. Avec lui, le diable trouvera à qui parler !

Tandis que Dieu, conscient de sa haute valeur, ne pouvait qu'être à ses côtés, naturellement. Donc finalement, il maîtriserait la situation. .

Hélas ! Ce pacte avec le diable ne pouvait qu'enclencher la machine infernale accompagnée de toutes ses perversités : Le « Général » dut à ce titre, introduire dans le « combat patriotique », un P.C.F. qui avait été sonné par le pacte germano-soviétique, la désertion de son secrétaire général Maurice Thorez qui, en pleine guerre avait rejoint le camp ennemi, et par les mesures prises contre lui par Daladier fin 1939. Quelle opportunité merveilleuse présentait pour le P.C.F. cet accord avec De Gaulle ; quelle réhabilitation éclatante, providentielle, apportait le « Général » à un P.C.F, maintenant tiré du marécage où il s'était enlisé après le 21 août 1939. Le voilà d'un seul coup réhabilité. Mais accord qui ouvrit dès lors toutes grandes les portes de la France à un communisme, non seulement désormais blanchi de ses turpitudes, mais élevé au rang de glorieux parti des patriotes !

Ce soutien à De Gaulle du communisme international, avait un prix et le chef de ladite résistance française allait devoir en payer la note. Où plutôt, en faire payer la note par la France, puisque la France, c'était lui, et lui, c'était la France. Aussi, dut-il se plier à trois exigences fondamentales :

- 1 – Qu'il créât une justice politique, ce qu'il fit à Alger, et une commission d'épuration.
- 2 – Qu'il ordonnât aux réseaux de résistance, dont beaucoup n'en avaient nulle envie, de coopérer avec la « résistance communiste », laquelle n'en garda pas moins toute sa liberté d'action.
- 3 – Que sa radio créât une rubrique des gens à abattre. Elle était animée par le « chrétien » Maurice Schumann et excitait les « justiciers » F.T.P. en allant jusqu'à désigner nommément les « collabos » à liquider !!

La commission d'épuration écarta tous les hommes de valeur et de caractère : Boisson, Peyrouton, Pierre-Etienne Flandin, Châtel et tous ceux qui avaient maintenu l'Empire pendant l'occupation de la métropole, ainsi que l'Amiral Decoux, qui avait sauvé l'Indochine face à l'occupant japonais, lequel fut humilié en 1945 devant les populations autochtones par le moine-amiral Thierry d'Argenlieu, que De Gaulle avait envoyé comme gouverneur de notre possession de l'Asie du sud-est. Le résultat en fut le déclenchement de la guerre d'Indochine et la nécessité pour le gouvernement en 1947, de rappeler le moine-amiral-gouverneur, en raison de sa responsabilité dans les premiers déboires de la France dans cette désastreuse guerre d'Indochine.

Le premier résistant de France dut laisser condamner à mort (peine qu'il commua en une détention à perpétuité) celui à qui il devait sa carrière, le vainqueur de la première guerre mondiale, le Maréchal Pétain. Il l'y laissa jusqu'à sa mort dans l'extrême vieillesse à 95 ans qui fit de lui le plus vieux prisonnier du monde jamais incarcéré, ce, dans les conditions les plus sordides ! Ah c'est beau la « Patrie-des-Droits-de-l'Homme » !

Tel fut le prix à payer pour que le « Général De Gaulle » soit bien l'unique représentant de la légitimité française.

Évoquons, puisque nous sommes sur le sujet, une autre explication donnée à l'essor du communisme en France, à la libération, explication fournie généralement par les adeptes anticommunistes du « Général ». On peut résumer ainsi : « celui qui a refait le lit du communisme en France, pendant la guerre, c'est le « régime de Vichy » qui, par le fait de son totalitarisme odieux, a suscité cette réaction communiste, somme toute, légitime, qui réactiva le parti : Et « heureusement que le Général De Gaulle était là qui a eu le réalisme d'en apprécier la puissance et, pour le canaliser et le faire rentrer dans la légalité républicaine, l'intégra au sein de la résistance ». Thèse qu'on illustre par la réussite de la dissolution des redoutables « MILICES PATRIOTIQUES » par De Gaulle et qu'aucun autre que lui n'aurait pu mener à bien.

Cette thèse est une vue de l'esprit basée sur l'histoire officielle telle qu'on la raconte depuis soixante ans, qui néglige la réalité des faits et des situations.

Le gouvernement du Maréchal Pétain, — combien de fois faudra-t-il le répéter — n'était pas un gouvernement, inconsidérément mis en place par une Assemblée Nationale qui, — thèse gaulliste s'était prononcée dans l'affolement de l'invasion du pays, ou — thèse de l'antiracisme et de l'antisémitisme obsessionnels des ignorants actuels — s'était prononcée inconsidérément pour un régime de nature fasciste et raciste, alors qu'elle aurait très bien pu faire autrement. Non ! Le gouvernement du Maréchal Pétain était un gouvernement de circonstances tout-à-fait graves et exceptionnelles dues à l'invasion de la France par les armées allemandes, qui avaient livré le pays à la merci de l'Allemagne hitlérienne, ce qui était d'autant plus catastrophique que l'idéologie hitlérienne était une monstruosité. Ce n'est pas l'idéologie dominante actuelle qui me contredira sur ce point. Aussi, c'est assez incroyable, cette puissance médiatique actuelle qui, pour les besoins idéologiques du jour, est parvenue à extirper de la mémoire collective l'ampleur du drame ! Puissance médiatique qui refait une histoire au goût du jour, comme s'il avait été loisible au gouvernement du Maréchal de gérer et gouverner le pays à sa volonté, alors que « *la demi-liberté qui était laissée au Chef de l'État* » (Son message du 1<sup>er</sup> janvier 1942) était déjà une reconquête inestimable. Quelles données ont-ils, quelle compétence ont-ils, tous ces politico-historiens pour se croire autorisés à juger des gouvernants qui œuvraient dans un tel contexte alors qu'ils ignorent tout des pressions exercées sur eux par un vainqueur prêt à tout pour asseoir sa domination ? Comment peuvent-ils reprocher au Chef de l'État certaines paroles ou certains silences, certaines décisions prises dans le ce demi-asservissement ?

Imprégnés de ce contexte, nous pouvons, je pense, juger plus sereinement la situation, penser qu'avant de se prononcer sur des paroles et des actes « *qui m'ont fait plus de mal que vous ne l'avez vous-même ressenti* », (ultime message de Maréchal le 20 août 44 avant son enlèvement par la Gestapo) il faudrait connaître les contreparties de ce qui peut apparaître comme des abandons à la puissance occupante et que nous connaissons mal. Il faudrait se souvenir que tout ce qui a du être cédé à l'occupant, celui-ci l'aurait obtenu en bien pire si, à la place du gouvernement de l'armistice, la France avait été gouvernée par un Gauleiter. Et répondre que si le soi-disant « régime de Vichy » ne laissait pas de place à l'exercice de la démocratie, il est assez aberrant de devoir rappeler qu'il ne pouvait être envisageable d'organiser des débats de politique générale et des consultations électorales sous le contrôle de l'occupant ! Comment pouvait-on dans ce contexte, faire autrement que d'accorder les pleins pouvoirs à un homme de confiance investi par une Assemblée réunie régulièrement et constitutionnellement ? Était-il loisible au « régime » de permettre, en présence d'un occupant — et quel occupant ! Nazi ! — que se déroulent des manifestations hostiles ?

De laisser proférer n'importe quelles invectives à l'endroit du gouvernement ou de l'occupant ? Pense-t-on que le gouvernement était constamment l'objet de pressions pour qu'il retournât la France contre ses anciens alliés et contre l'U.R.S.S., alors que deux millions de prisonniers presque immédiatement mobilisables étaient disponibles sur le territoire allemand ? (Quatre millions si nous n'avions pas eu l'armistice)

Pour répondre à l'observation « gaulliste » citée plus haut, il est bien évident que le gouvernement ne pouvait, dans ce contexte là, tolérer un parti communiste actif dans la France occupée. Mais même dans ce cas-là, l'accusation tombe assez mal pour la simple raison que le précédent gouvernement Daladier s'était déjà chargé de neutraliser le parti communiste dès la fin 1939 par l'arrestation de 3 400 militants de sorte que la police du gouvernement du Maréchal, en eût-elle l'envie, ne procéda pas à des arrestations de communistes en tant que tels, sauf, bien sûr, pour fait réputé « de résistance », ce qu'il était bien contraint de faire sous régime d'armistice, c'est-à-dire de suspension des combats. Et Laval put, à juste titre, se prévaloir, dans sa défense en 1945, d'avoir libéré des détenus communistes emprisonnés sous le précédent régime, n'en ayant lui-même fait emprisonné aucun.

Il est donc faux de dire que les communistes auraient fait, de la part de l'État Français, l'objet d'une répression exceptionnelle, qui aurait conduit en fait, au résultat désastreux, de la remise sur pied du parti en ressoudant ses militants dans une puissante réaction. Si le parti a retrouvé au temps de l'occupation, une puissance qu'il n'avait jamais atteinte, c'est bien uniquement parce que De Gaulle, pour ses besoins personnels de reconnaissance, l'a réinstallé lui-même, de sa seule initiative personnelle. Ce qui a permis au parti de créer ses redoutables « Milices Patriotiques » chargées de quadriller le pays en vue de l'établissement en France d'un régime dit de « démocratie populaire », Milices Patriotique que, sans De Gaulle, personne n'aurait eu à dissoudre. En tout cas, la dissolution des redoutables Milices patriotiques eut entre autres pour prix : le retour triomphal à Paris de Maurice Thorez et son installation au gouvernement de la libération à un poste de ministre d'État !

Comme nous l'avons vu, le parti communiste avait été miné par sa soumission inconditionnelle à l'U.R.S.S. laquelle soumission l'avait conduit à soutenir cette nation jusque dans son partenariat avec l'Allemagne hitlérienne. Il suffisait alors à quiconque se trouvait à la tête des destinées de la France à cette époque, de profiter de cette monstrueuse compromission pour enfoncer plus à fond le clou de l'anti-communisme, ce qui aurait amené un acquis durable de la culpabilité de ce parti, même après le 21 juin 41, où l'agression hitlérienne conduisit l'U.R.S.S. à changer de partenaires et à se rallier aux Anglo-Américains. Hélas ! Pour son service personnel, c'est l'inverse que fit De Gaulle : il réanima le parti, le réhabilita et l'installa en tant que composante honorable de la démocratie française.

Aubaine inespérée pour le parti. Mais catastrophique pour la France ! Car, comme dit l'adage : « *Lorsqu'on soupe avec le diable, il faut une longue cuillère* ». Il est vrai que le libertador ne douta jamais qu'avec lui, le diable trouvait à qui parler ! Et il n'eut donc nul besoin d'une longue cuillère pour festoyer à la table de Staline comme il crut bon de le faire...

Résultat, le parti atteignit à la libération une puissance qu'il n'avait encore jamais atteinte auparavant : 160 députés à l'Assemblée Nationale, envoyés par 26 % du corps électoral. Il en a profité pour s'implanter solidement partout : dans les syndicats, notamment à la C.G.T. qui devint ouvertement une de ses courroies de transmission, ce qu'elle n'était pas encore au temps du Front populaire ; dans l'enseignement où l'on façonne les jeunes tête à la pensée unique ; dans les entreprises dont le parti obtint la nationalisation, où il fit introduire des avantages invraisemblables aux courroies de transmission, dont aujourd'hui encore, nous subissons le despotisme. Par exemple, les richissimes comités d'entreprise de l'E.D.F. alimentés par prélèvement de 1% du chiffre d'affaire de l'entreprise ! Ou encore, le syndicat du livre qui contrôle l'impression et la diffusion de tout ce qui s'édite, avec le pouvoir de bloquer une parution qui déplaît ! L'orientation idéologique du syndicat du livre étant solidement verrouillée puisque le gouvernement De Gaulle lui octroya ce privilège incroyable, exorbitant du monopole de l'embauche !!

Voilà où nous avaient conduit la réhabilitation du Parti communiste élevé par De Gaulle au rang de combattant patriotique, et son « *alliance avec l'Union Soviétique (de Staline) pour le présent et pour l'avenir...* » (Selon Olivier Guichard lui-même).

## **Chap. XII**

### **De Gaulle rend aux Français.**

### **La France libérée**

Installé à Paris en septembre 44, le « Général » prit, je pense, sans appréhension excessive, les rênes du pouvoir.

Jusqu'à présent, il n'avait jamais été confronté à la responsabilité, laquelle consiste, comme le nom l'indique, à faire face aux conséquences, bonnes ou mauvaises, de ses décisions. Ce n'est sûrement pas son sous-secrétariat à la défense nationale du 6 au 16 juin 40 qui enrichit de façon appréciable, son expérience des affaires. A Londres, il n'avait aucun pouvoir de décision hors de sa petite orbite. Ses éventuelles erreurs ou hésitations ne pouvaient donc avoir des conséquences vraiment dommageables. A la libération, ce n'était plus la même ! Sa victoire lui étant sans doute aussi montée à la tête, il pouvait penser que son génie viendrait facilement à bout des difficultés.

Hélas ! Fort cruelle fut la déception qui l'attendait lors de sa prise en mains des affaires à la tête du gouvernement de la France libérée en septembre 44. Vibrant encore des emphases de sa radio de Londres qui n'avait cessé de claironner qu'une fois libérée du mal, c'est-à-dire de l'occupant et du « régime- de Vichy », la France retrouverait aussitôt un régime de fonctionnement normal, le « Général » ne manqua sûrement pas d'être fort marri face à une réalité bien autre que celle qui était officiellement annoncée. Une indication de son probable décalage par rapport à une réalité plus cruelle que prévue, fut lorsque, fin octobre 45, il ne résista pas à la décision de la suppression de la carte de pain, alors que les réserves en blé, gravement déficitaires, interdisaient formellement ce type de démagogie. La preuve, c'est que le rationnement dut être rétabli en catastrophe dès le mois de décembre suivant.

Pour faire face à la situation, c'est là qu'il eût fallu au pays des hommes de service qui auraient su faire abstraction de leurs intérêts politiques partisans, (comme les ministres du gouvernement du Maréchal qui avaient tout à perdre et rien à gagner à diriger la France sous contrôle de l'occupant et menacés par les factieux de Londres des pires représailles vengeresses), afin de mener à bien l'œuvre de relèvement du pays. Ils auraient accordé au gouvernement De Gaulle, puisque c'était lui, confiance et pouvoirs. Aussi, est-ce à juste titre que le « Général » s'éleva contre le retour du « régime des partis » avec toutes ses perversités, les leçons de la guerre que nous venions de traverser n'ayant servi de rien.

Mais, une simple question « mon Général » : Qui a remis en selle tout ce beau monde de la politique politicienne, ceux-là mêmes qui nous avaient conduit au désastre de juin 40, comprenant notamment, les acteurs d'un parti communiste réactivé et surpuissant comme nous l'avons évoqué au chapitre précédent Vous étiez fort content, « mon Général », lorsque, dans les mois précédents, à Alger, ces mêmes hommes de parti que vous aviez récupérés dans les bas-fonds de la politique vous aidaient, dans un intérêt commun, à combattre « Vichy » ! Qui avait installé alors ces politiciens, que pourtant vous exécriez, dans votre C.L.N.F., devenu ensuite votre G.P.R.F., gouvernement que vous aviez fondé uniquement pour bien manifester que le régime de la France qui arrivait avec vous, n'était en aucune façon la continuation du régime régulièrement installé par l'Assemblée Nationale le 10 juillet 40 ? Maintenant que vous les aviez sauvés du naufrage politique, que pensiez-vous qu'ils feraient ? Qu'ils reviendraient à des mœurs politiques différentes de celles qui étaient les leurs avant guerre ? Vous n'étiez pas si naïf, bien sûr. Mais comme alors pour vous, ce qui primait tout, c'était d'abattre le « régime de Vichy » par tous les moyens sans exception, vous n'avez pas hésité à prendre au service de votre objectif personnel, tous ces hommes de partis. Pour le présent, c'est comme ça, avez-vous dit sur le moment. Pour les remettre dans le rang, nous verrons ça plus tard, le moment venu, pensiez-vous.

Or, en 1945, le « moment venu » était arrivé ! Il était là, devant vous ! Maintenant que vous aviez rencontré le triomphe complet, que, par vos œuvres, « Vichy » avait disparu corps et biens, que les hommes de ce « régime » étaient physiquement éliminés : morts ou en prison, et même qu'historiquement (si cela avait été possible) « Vichy » ne restait qu'un avatar et non un gouvernement légitime, vous étiez au pied du mur, c'était le moment de parachever votre œuvre : la réinstallation de la France dans le monde. C'était le moment de prendre à bras-le-corps l'énorme problème que vous aviez consciemment laissé s'installer : celui du « régime des partis ».

Or, c'est là qu'éclata au grand jour, votre imposture puisque vous vous révéliez impuissant à faire face au « régime des partis » que, vous aviez installé dans votre G.P.R.F. Bien sûr, vous aviez trente-six bonnes raisons, dont la principale : vous n'étiez pas un dictateur, (sauf pour l'« épuration », naturellement. Mais là, vous aviez le concours unanimes de tous vos fervents républicains du régime des partis.) Il ne pouvait être question pour vous d'exercer indûment un pouvoir sur les politiciens de votre cour. Cela aurait inévitablement débouché sur la révolution et, votre légende n'y aurait pas survécu. Restait alors la seule solution pour vous : tout plaquer. Ce que vous fîtes lorsque, dès janvier 1946, aux yeux du monde médusé qui apprenait votre retour dans vos foyers. Arguant des difficultés que vous posait le « régime des partis », vous laissiez tout en plan ! De toute façon, précisez-vous malhonnêtement, votre contrat était rempli, puisque vous rendiez aux Français, une France libérée par vos soins et débarrassée du gouvernement de Vichy. Aux politiciens du régime des partis de reprendre maintenant le relais des affaires en cours ! Vous, vous aviez terminé votre mission.

L'opinion et toute la classe politique, française ne s'attendant pas du tout à une telle désertion, face à ses responsabilités de celui qui s'était voulu le plus grand Français de tous les temps devant l'Éternel. Car si la France vous a paru alors ingouvernable avec ce « régime des partis », « mon Général ! », à qui était-ce la faute ? N'était-ce pas à vous d'assumer ?

Une autre motivation du « Général », non avouée celle-là, et aussi piteuse, qui l'incita à cette désertion. Nous l'avons évoquée c'était la montagne de difficultés qu'il avait découverte en prenant les rênes du gouvernement de la France libérée qu'il n'attendait pas. Citons

Destruction de nos infrastructures qui entravait le redéploiement économique du pays. Ah ! on criait victoire à Londres et à Alger lorsque les bombes arrosaient nos usines travaillant pour les Allemands, nos infrastructures ferroviaires qui servaient aux transports de leurs troupes et matériels, de ces destructions par sabotage de nos locomotives et wagons, sans parler des « bavures » ravageantes qui détruisaient des quartiers de nos villes.

Mais en 1945, fini de rigoler : ce n'était plus l'occupant et « Vichy » qui étaient en difficulté, c'était au gouvernement libéré d'assumer...

La situation alimentaire était tout aussi dramatique (nous avons évoqué l'épisode de l'éphémère et démagogique suppression des tickets de pain). Bien que les Allemands ne fussent plus là pour piller nos ressources, la libération n'a rien vu s'arranger en matière de ravitaillement et même la situation devint pire que sous l'occupation ! Il faut se rappeler que le rationnement alimentaire perdura cinq années encore, jusqu'en 1949.

Quant aux finances du pays, la situation menaçait de tourner au désastre. De Gaulle avait quasiment consommé l'or de la Banque de France. L'inflation, en effet, fût de 436% dans les quatre années qui suivirent la libération, contre 81% de 40 à 44, sous l'occupation, alors que nous avions à payer, au titre des conditions d'armistice, pour les soi-disant frais d'occupation 300 millions de francs par jour à l'Allemagne (environ 120 millions d'euros actuels ou près de 800 millions de nouveaux francs chaque jour !) ce dans le cadre d'un taux de change extrêmement défavorable imposé par le vainqueur de vingt francs pour un Mark.

Le « Général », après les dithyrambes de sa radio de Londres sur notre libération, se vit mal assumant une situation tellement différente de celle annoncée. Aussi, au prétexte cité précédemment il préféra se tirer des flûtes avant que le navire « France » dont il tenait le gouvernail ne sombrât.



## Chap. XIII

### Ce fameux 18 juin ...

L'opinion qui se veut, ou se croit, objective et équitable dit que, pour son salut, la France, après 1940, avait deux cordes à son arc : Pétain, qui joua le rôle de notre bouclier, et De Gaulle, qui joua celui de notre épée. Suivant sa conviction propre, chacun accorde une importance primordiale à l'un plutôt qu'à l'autre ou réciproquement.

A l'un des extrêmes, on rencontre ceux, fort nombreux, qui tiennent pour nul ou même négatif le bilan du Maréchal Pétain de 40 à 44.

A l'autre extrême, beaucoup plus rares sont ceux qui dénie tout rôle positif à l'action du « Général De Gaulle ». Sans doute, pour beaucoup, a-t-il eu de graves défauts et tares, — tout le monde admet son incommensurable orgueil — qui ont infligé à la France des calamités irréparables, mais presque personne ne met en question son rôle fondamental et irremplaçable dans la libération du pays et sa réinstallation au sein des puissances mondiales. En plus d'un demi-siècle, les esprits ont été tellement conditionnés, quotidiennement matraqués, qu'on en est arrivé à inculquer dans l'opinion, que le 18 juin 40, De Gaulle a in extremis assuré la pérennité de la France ! Les Français de cette époque, selon l'enseignement officiel de foi quasi obligatoire du temps actuel, avaient été carrément abrutis par les événements, et, abandonnant même l'idée de s'en sortir, s'en étaient remis bêtement à un Pétain vieux et apeuré, ou traître ou idéologiquement nazi, comme on veut, qui ne vit comme issue à la situation, qu'un arrangement avec l'Allemagne hitlérienne. Et les réputés badauds de Français de cette époque, totalement inconscients, acclamaient cette vieille baderne. Seul, sur quarante millions de Français, le visionnaire Charles De Gaulle aperçut dans la tourmente, la lumière qui brillait au loin et devint « celui qui a dit non ! ». Lançant alors son immortel « appel historique », il a redonné aux Français, du moins à ceux qui avaient l'intelligence de l'entendre — donc pas les « badauds » — une espérance qui avait quitté leur cœur, les a amené à admettre que tout n'était pas perdu, que la lutte devait continuer. Sans ce sursaut historique, nous étions définitivement rayé de la catégorie des grandes nations souveraines, ballottés à vau l'eau dans la tourmente de la guerre, pour nous trouver finalement les vassaux des puissances vainqueurs du conflit. Tel est du moins le catéchisme enseigné de génération en génération depuis 1944 sur cette période de notre histoire. Eh oui ! Le canular est aussi énorme que cela.

Nous avons déjà traité, dans un chapitre précédent, de la stupidité d'une telle ineptie politique échafaudée par l'intéressé pour bâtir sa légende, rappelant que le sort de la France était tributaire de l'issue future d'une guerre qui n'en était qu'à son début et non d'une mythique « résistance ». En attendant, occupés par un vainqueur dont l'idéologie est pourtant considérée par ceux-là même qui dénoncent avec le plus de virulence le « régime Pétain », comme la pire malédiction que la terre ait porté, le problème numéro un de la France était de tenir voire tout bonnement de survivre dans ces conditions extrêmes. Or curieusement, l'aspect dramatique de la situation semble avoir totalement échappé à la conscience politique des hommes et historiens de l'après-guerre.

Bref ! Arrivons-en à la question fondamentale : Et si en 1940, nous n'avions pas eu De Gaulle et son « immortel Appel du 18 juin » ? Est-ce que c'eût été vraiment l'effondrement de la France, comme l'enseigne le catéchisme ?

Au plan concret, qu'est-ce qu'a apporté à la France, cet « Appel historique » ? Des forces symboliques. C'est l'intéressé qui le dit dans ses Mémoires. Rappelons-nous : « *Un pauvre navire étranger, sans canons, emportait la fortune de la France* » Voilà tout ! Voilà ce que l'« Appel » apporta à la « France libre » comme forces armées. Cela n'avançait évidemment pas d'une heure la fin de la guerre. Il n'y avait bien que De Gaulle et ses fans pour s'euphoriser avec ça. La reprise sérieuse de l'engagement de la France contre l'ennemi ne put redémarrer qu'avec la première armée française, celle reconstituée par le

Général Weygand, ministre du gouvernement du Maréchal et acheminée subrepticement en Afrique du Nord. Mais là, De Gaulle n'y était évidemment pour rien.

Voilà pour le « positif » de l'Appel. Il est bien maigrelet pour ne pas dire nul. D'une toute autre importance furent les calamités qu'il entraîna.

Tout d'abord, ne perdons pas de vue que l'Appel était associé, comme on sait, à une condamnation totale, sans réserves ni circonstances atténuantes, du gouvernement du Maréchal, non pas seulement déshonoré par l'armistice, mais rendu illégitime à cause de cette « capitulation » selon l'appellation définitivement employée par le « Général » pour désigner l'armistice de juin 40. Or l'armistice n'avait évidemment rien d'une capitulation puisqu'au moins trois points fondamentaux avaient été ménagés par les négociateurs :

- non invasion totale du territoire ;
- non contrôle, même partiel d'un point quelconque de nos territoires d'outre-mer ;
- non livraison, même partielle de notre flotte.

Pour celle-ci, précaution avait été prise de la mettre hors de portée du vainqueur. Qu'un De Gaulle qualifiât cet armistice de capitulation était une chose assez minable de la part d'un homme qui se targuait du rôle de premier magistrat de son pays. D'ailleurs, toutes les nations du monde avaient reconnu le gouvernement de la France, signataire de l'armistice et pris, bon gré mal gré, acte de celui-ci, y compris M. Churchill. (Souvenons-nous de sa réflexion au général Georges : « *En juin 40, l'Angleterre n'avait plus d'armes. L'armistice de la France nous a rendu service. Hitler a commis une faute en l'accordant* ». De ce fait, il est très probable, et pour moi certain, que M. Churchill, tout en gardant un œil vigilant sur nos bâtiments, bien évidemment, prenant en compte l'armistice et les garanties que ses signataires avaient prises : mouillage dans des ports inaccessibles au vainqueur, minage de précaution de tous les bâtiments (la preuve, c'est qu'en novembre 42, lorsque les Allemands se sont dirigés sur Toulon pour se saisir notre marine celle-ci s'est sabordée) n'aurait jamais envisagé de la couler le 3 juillet 40.

Mais De Gaulle a tout gâché, affirmant péremptoirement que l'armistice était une capitulation, donc que le gouvernement du Maréchal Pétain allait tout abandonner au vainqueur, y compris notre flotte, (je ne suis pas sûr que ces inepties ne correspondaient pas à son désir intime) claironnant cela à tous les échos, comment M. Churchill ne l'aurait-il pas pris au sérieux ? Aussi, dès le 3 juillet, le Premier Britannique lançait-il son opération « Catapult » : il fit lamentablement tirer sur les navires français qui, désarmés, ne pouvaient répondre, tuant 1 250 marins. Bien sûr De Gaulle, qui ne fut d'ailleurs pas prévenu de l'opération, n'a pas incité à celle-ci, ne serait-ce que pour la raison qu'elle ne pouvait faire partie de sa stratégie. Lui, il attendait de la flotte française qu'elle fut livrée sans combats ni protestations de Pétain afin de montrer l'inanité de l'armistice. On me dira qu'un tel objectif ne correspondait sûrement pas à l'intérêt des alliés pour la suite de la guerre. C'est l'évidence même. Mais le combat contre l'Allemagne ne passait-il pas après son combat de reconnaissance de sa personne ? Mais il n'empêche que ses calamiteuses incantations n'ont pu que convaincre un Churchill soucieux et inquiet, d'engager cette honteuse opération contre des bâtiments et leurs marins désarmés. Opération qui restera une tache indélébile sur l'honneur de l'Angleterre et de son premier ministre.

Autre drame engendré par l'Appel : l'opération de Dakar. Le « Général » s'était mis en tête de faire basculer progressivement l'empire, qui était resté sous la souveraineté du gouvernement du Maréchal, dans son orbite. Le rêve pour lui effectivement. Sans doute, auto-impressionné par ses diatribes contre « Vichy », pense-t-il que ce « régime de la capitulation » n'aurait pas l'énergie de résister à une offensive anglo-gaulliste contre Dakar. Aussi s'employa-t-il à convaincre un Churchill sans doute plus réaliste et pas chaud du tout pour une telle opération. Enfin, il se montra certainement persuasif puisque l'expédition fut lancée en août 40. Elle tourna, fort heureusement à la déroute humiliante des agresseurs et cela n'arrangea pas ses relations avec le Premier Britannique. Toujours est-il que l'opération coûta la vie de près de six cents militaires et civils.

Heureux échec anglo-gaulliste en effet puisque, pour tenir les Allemands à l'écart de l'Afrique, nos négociateurs de l'armistice s'étaient engagés à repousser toute ingérence étrangère dans nos colonies. Les négociateurs allemands ont sans doute accepté à regret cette clause inespérée pour nous puisque, dès le 16 juillet, par un ultimatum, Hitler exigeait de Pétain la cession à l'Allemagne de nos bases navales, terrestres et aériennes d'Afrique du nord ainsi que la mise à sa disposition de la ligne de chemin de fer Casablanca-Tunis. Pétain rejeta l'ultimatum et Hitler n'insista pas. Mais quel bon prétexte ce fût pour lui de prendre position en Afrique, si nous n'avions pas été capables de respecter cet accord, en ne rejetant pas à la mer les agresseurs. Quelle catastrophe c'eût été alors pour la suite de la guerre qui aurait duré certainement deux années de plus. Que De Gaulle ait négligé cette perspective, on le comprend puisque son objectif premier, avant celui de vaincre l'Allemagne hitlérienne, c'était d'abattre « Vichy » afin de récupérer la légitimité. Mais Churchill s'est-il rendu compte du danger lorsqu'il se lança dans l'affaire ? Ou s'est-il laissé avoir par les boniments de De Gaulle ? Toujours est-il qu'après cette grosse bévue, il a juré que « ce De Gaulle, il ne l'y reprendrai plus ! »

Autre calamité encore, liée à l'Appel : la guerre de Syrie, toujours pour prendre pied sur un territoire français. Que s'est-il passé en effet ? Darlan, vice-président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères, avait donné aux Allemands l'autorisation d'une escale à Damas à des avions allemands se dirigeant vers l'Irak. De Gaulle l'apprenant, sauta sur l'occasion pour en rajouter beaucoup en disant que « Vichy », sans tenir compte des accords d'armistice, (la preuve que l'armistice était une capitulation) avait donné son feu vert pour une présence allemande à Damas. Prenant prétexte de ce fait, les anglo-gaullistes envahirent la Syrie en juin 40. Là aussi, la France se devait de résister aux agresseurs et défendit la Syrie sous commandement du général Dentz. Le gouvernement de Vichy ayant refusé l'appui des stukas allemands, la bataille fut perdue, après avoir causé à la France la mort de près de 1 400 soldats dont 1 200 côté « Vichy » et 200 côté F.F.L. Naturellement, les anglo-gaullistes furent tout surpris de ne dénicher aucun Allemand à Damas. A la libération, l'épuration vengeresse de De Gaulle fit enfermer Dentz à Fresnes où il mourut de mauvais traitements, notamment de froid dans sa cellule.

Voilà pour ce qui est des étapes guerrières de la « France Libre » entre la date de l'Appel et le débarquement anglo-américain, fin 1942 en Afrique du Nord, qui avait été protégée de l'occupation allemande par l'armistice. L'action du « Général De Gaulle », n'eut donc rien, absolument rien à mettre à son actif Elle ne devança pas d'une heure la conclusion de la guerre. Par contre, que de calamités. Et nous n'avons pas encore tout vu ! Nous terminerons cette autopsie du mythe gaulliste par le développement de la plus profonde des calamités qu'apporta l'action de ce « Général ». Dans cette attente, répondons à l'interrogation du chapitre suivant.

## Chap. XIV

### Le réengagement de la France dans le conflit

La reprise d'un engagement proprement français dans le combat contre l'Allemagne hitlérienne ne se fit concrètement qu'à partir du débarquement anglo-américain sur les côtes d'Afrique du Nord. Darlan, alors vice-président du Conseil des ministres du Maréchal, avait répondu aux Américains qui lui avaient fait part de leur intention : « *Si vous arrivez avec des forces insuffisantes, je vous combats et vous repousse à la mer. Si vos forces sont capables de l'emporter je me rallie à vous !* » Réponse logique, si on réalise ce qu'eût été la situation de la France face à l'occupant allemand, si celle-ci s'était fourvoyée dans une agression sans issue contre celui-ci. Mais fort heureusement, le débarquement fut une réussite et Darlan, avec l'accord secret du Maréchal, joignit les forces françaises aux forces anglo-américaines.

Sale affaire pour De Gaulle car on le sait, l'unique façon dont il pouvait envisager les choses, tenant compte de la politique personnelle qu'il avait engagée, était un ralliement à sa personne de toutes forces françaises qui devinssent disponibles pour combattre l'Allemagne. Or les forces françaises stationnant en Afrique du Nord n'avaient aucune raison de prêter allégeance à ce colonel nommé général de brigade à titre temporaire au moment de la débâcle dont la célébrité ne tenait qu'au bluff de sa radio de Londres. Pour ceux qui se rappellent, cette voix qu'étreignait l'émotion, annonçant : « *Aujourd'hui, quatre cent vingt-troisième jour (avec réactualisation quotidienne, bien sûr) de la lutte du peuple français pour sa libération !* » Fumisterie, mais qui avait de quoi faire vibrer d'espérance le peuple malheureux de la France occupée. Remettons les pieds sur terre : Avec des forces symboliques, sans commune mesure avec les forces, même très modestes, que Weygand avait reconstituées et acheminées en Afrique du Nord, De Gaulle n'avait plus qu'à aller se rhabiller.

La situation pour lui, (il ne s'agit pas de la France, répétons-le tant il a tellement donné l'habitude qu'on assimile la France à sa personne) était dramatique : sans armée, sans alliés — si Churchill se sentait (mollement) engagé avec lui, ce n'était pas le cas des Américains qui lui préféreraient une personnalité plus représentative de notre pays —. Darlan, qui venait de la vice-présidence du conseil des ministres du Maréchal, qui avait nécessairement informé les Alliés de l'accord secret du Maréchal, jouissait nécessairement et logiquement d'un crédit beaucoup plus sérieux que le sien. Dans ses Mémoires, il nous fait part de son indignation basée uniquement sur le fait que lui, il avait poursuivi le combat dès le 18 juin 40. Tu parles d'un combat !! Il n'y avait bien que lui et ses fans pour prêter considération à son combat d'opérette ! Les Américains ne pouvaient manquer d'en rigoler. Aussi, qu'allait-il devenir ?

Pour reprendre la situation en main, son plan fut le suivant

- Poursuivre plus haut et plus fort que jamais, sa politique de bluff sur sa résistance, puisqu'elle lui réussissait si bien.
- Obtenir par tous les moyens sans exception un passage sous son autorité des forces armées « de Vichy ».
- Enfin, utiliser également tous les moyen sans exception pour contraindre les Alliés à la reconnaissance de sa personne.

Pour le premier point, les forces françaises, conservant leur indépendance par rapport à lui, créèrent aussi à Alger, une radio qui fonctionna quelques temps, mais ne réussit pas à atteindre, loin de là, le niveau d'audience de la radio gaulliste. Finalement, elle se tut lorsque Giraud accueillit De Gaulle à Alger le 3 mai 43 et seule subsista dès lors sa radio de la « France Libre », plus agressive que jamais.

Pour le second point, la décision première fut celle de l'élimination physique de l'Amiral Darlan. Sinon il était condamné, soit à être son subordonné, si l'Amiral le voulait bien, ce qui n'était pas sûr du tout, soit à disparaître purement et simplement de l'horizon politique qui n'aurait gardé de lui que le souvenir

du félon farfelu qui se prétendit un temps, le représentant de la France légale ! Alors, pour lui, il n'y avait pas à hésiter.

Après l'assassinat de Darlan, c'est le Général Giraud, qui avait rejoint Darlan lorsqu'il passa aux Américains, qui lui succéda, comme Haut-Commissaire à l'Afrique du Nord. Rien n'était donc encore joué pour le « Général ». Aussi, Giraud fut-il l'objet d'une tentative d'élimination. Mais il ne fut que légèrement blessé. Politicien médiocre, Giraud se rendit à Casablanca dès janvier 43 pour négocier avec De Gaulle, un arrangement qui n'était qu'une allégeance consentie au maître.

Pendant ce temps, tous les moyens étaient mis en œuvre par le clan gaulliste pour récupérer les militaires, officiers et soldats, de l'armée française, anciennement « de Vichy », passée sous le commandement du Général de Lattre de Tassigny, avec notamment, avancement automatique et même corruption pour ceux qui acceptaient de venir servir De Gaulle.

Dans les « Mémoires », toutes ces intrigues sont évidemment ignorées. Pas un mot sur le transfert sous son autorité, des forces qui, en fait, avaient été reconstituées par Vichy, et encore moins, bien sûr, sur les méthodes les plus déloyales et malhonnêtes dont il usa pour cela.

Cette première armée française, pendant que De Gaulle batissait sa légende, se jeta dans la guerre. Le Général Giraud, se lança avec succès dans la reconquête de la Corse, ce qui contraria De Gaulle qui n'avait pas été prévenu. Sans doute que cela manifestait un peu visiblement que la libération du pays pouvait se passer de ses services.

Le Général Juin, successeur du Général Weygand, qui avait rallié les Américains en novembre 42, entreprit, en toute indépendance du « Général », avec deux divisions du corps expéditionnaire français, la reconquête de la botte italienne, s'empara du Mont Cassin, perça le front allemand, 22 000 de nos soldats payèrent de leur vie ces succès.

Dans ses Mémoires De Gaulle joua L'amalgame, faisant comme si les forces de Vichy étaient de celles que son génie avait reconstituées, et il fait ressortir benoîtement dans ses Mémoires, que ce fut lui qui mena la campagne d'Italie, alors que le fumiste n'a pas mis une seule fois les pieds sur le théâtre des opérations !

Jun pensait poursuivre l'ennemi jusqu'à Vienne. Mais cette voie avantageuse pour la poursuite de la guerre, allait frustrer les Soviétiques de l'invasion de l'Europe qui était l'objet de leur souci de toujours. De plus, De Gaulle attendait de son côté, plutôt la libération-spectacle de la France. Aussi Roosevelt qui, comme De Gaulle, voulait faire plaisir à Staline en qui il voyait naïvement un homme de cœur, choisit, à la grande satisfaction de notre libérateur national, le débarquement en Provence plusieurs semaines après.

De ce fait, progressivement De Gaulle ramena sous son autorité toutes les forces françaises et leurs officiers généraux.

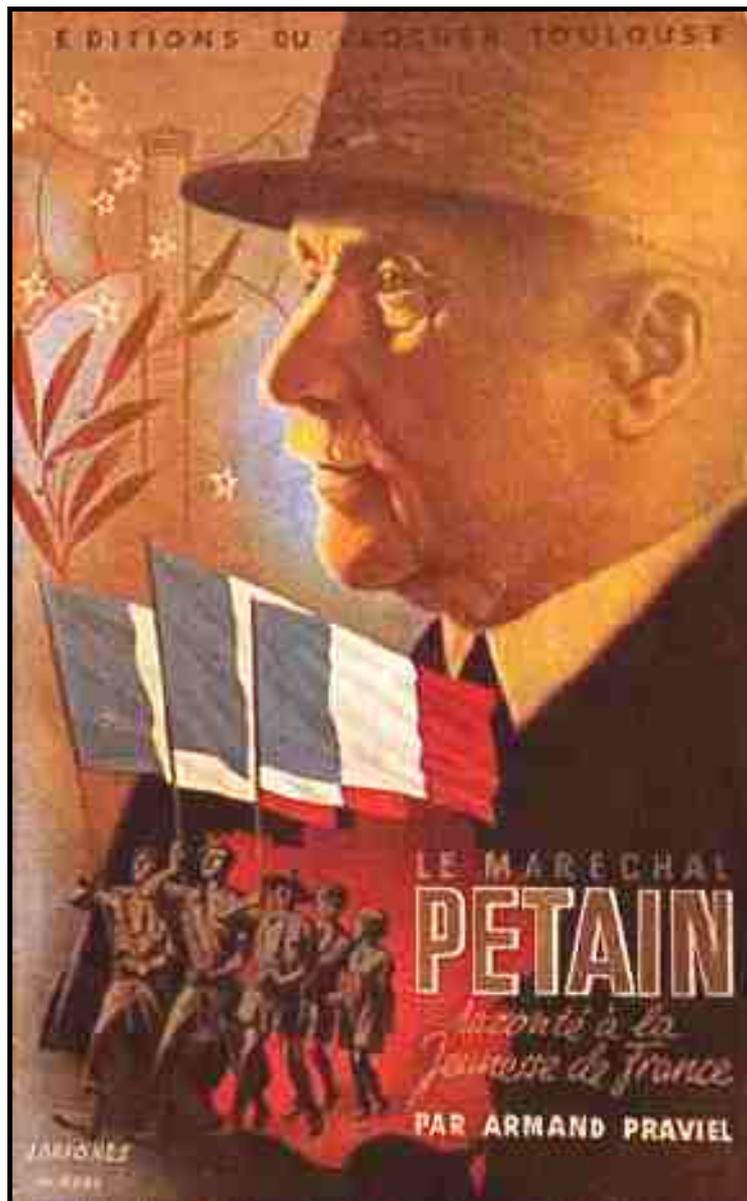
Mais on le voit, la contribution de la France à sa libération et à la victoire finale sur Hitler, ne doit strictement rien au « Général De Gaulle ». Simplement, il a su procéder, en 43-44 à une captation d'héritage. Mais lui n'a rien, strictement rien apporté par son action propre. Ce ne sont pas ses armées qui pénétrèrent sur le sol de la patrie aux côtés des forces anglo-américaine mais celles de Vichy, refaites par ce gouvernement malgré l'invasion de la France en 40 et 42. Lui, n'apporta rien, ne contribua à rien dans notre libération. Il n'apporta que du mal à la Patrie.

Pour le troisième point de son plan rappelé plus haut, celui d'imposer sa personne principalement aux Anglo-Américains et nous « exorciser » de Vichy, il est allé chercher sans scrupule le soutien de Staline qui, naturellement, ne pouvait qu'exiger en contrepartie la remise en selle éclatante d'un puissant parti communiste, ainsi que nous l'avons vu. Il réhabilita aussi les hommes de partis de la troisième, ceux qui

nous avaient conduits là où nous en étions en juin 40. Était-il vraiment placé après cela, pour fustiger le « régime des partis », prétexte officiel de son abandon de poste en janvier 46 ?

Puis, après la libération, prenant prétexte de ce que ce régime des partis qu'il avait réchauffé et installé dans son G.P.R.F. à Alger le gênait dans son couvre de redressement national, il a tout plaqué en janvier 46 !

Et pire encore, c'est ce que nous allons voir maintenant, il a cassé un possible relèvement durable de la France.



## Chap. XV

### **La défaite de mai-juin 40, politiquement incorrecte, donc, nulle et non avenue**

Si un jour, une grosse catastrophe nous tombe dessus : accident grave, incendie, maladie sérieuse ou autre, la première chose que nous faisons, après les mesures d'urgence évidemment, n'est-ce pas d'en établir les causes ? De nous appliquer à une recherche objective, sans concessions, de toutes les négligences et imprudences que nous avons pu commettre ? Faute de quoi, nous nous exposons à un renouvellement de la catastrophe. Nous savons qu'il est indispensable de savoir mettre à profit l'émotion du moment pour renforcer notre détermination car les résolutions à prendre, par exemple, conduite plus responsable si c'est un accident, cessation du tabac ou de l'alcool, régime alimentaire sévère, s'il s'agit d'une maladie, etc. peuvent être dures à tenir, mais si là est le prix d'une meilleure assurance pour l'avenir, il faut bien y passer.

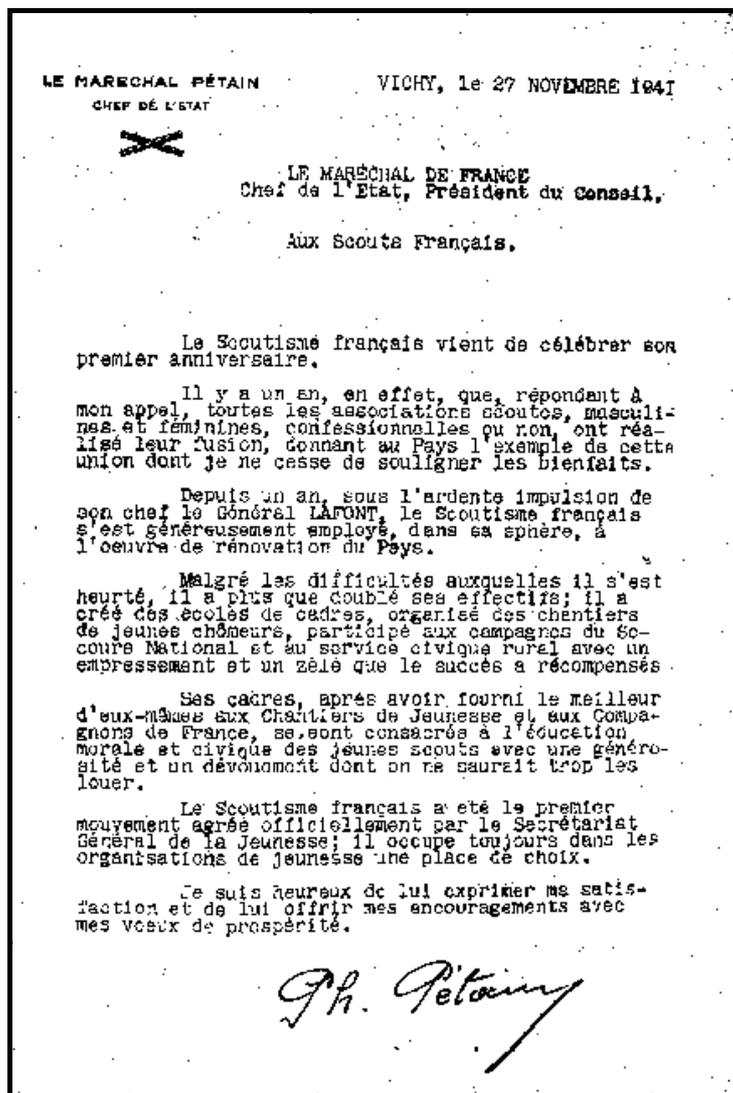
Au niveau de la nation, les choses ne sont-elles pas à l'identique ? En mai juin 40, nous est tombé dessus une catastrophe d'une ampleur et d'une gravité inimaginables. Le peuple français était en état de choc, pour reprendre une expression actuelle. L'histoire ne l'a pas retenu, pour cause de politiquement incorrect, mais le peuple français en ressentit sur le moment un sentiment d'indignation et de révolte contre ceux qui nous avaient conduit à cette situation. Maître Isorni rapporte que le Maréchal lui a raconté en 1945, que, « Pendant plusieurs semaines, il recevait quotidiennement, des dizaines de lettres disant à peu près ceci : « mais qu'attendez-vous, Monsieur le Maréchal, pour pendre haut et court tous ces Blum, Raynaud, Daladier et consors qui nous ont amenés dans la situation où nous nous trouvons ! ». Heureusement, le vieux paysan Pétain sut raison garder et ne procéda pas à une épuration vengeresse, comme celle de nos « libérateurs » de 1944. Simplement, cette pression populaire contribua à engager un Procès où seulement cinq accusés furent appelés à comparaître : Édouard Daladier, Pierre Cot, Guy La Chambre, le général Gamelin et le contrôleur général Jacomet. Ce fut le Procès de Riom. Celui-ci ne fut pas mené à son terme sur injonction des Allemands qui entendaient voir juger des coupables ayant déclaré « sans raisons » la guerre à une Allemagne « innocente », alors que l'instance jugeait des responsables nous ayant entraîné dans la guerre sans l'avoir préparée. Reconnaissons aussi que l'instruction menée avec une rigueur dont ne s'embarrassaient pas un peu plus tard nos justiciers de la libération, conduisait à « mouiller » bien du monde. Aussi, le gouvernement ne fut pas fâché de cet arrêt forcé.

Mais en tout cas, il prit la dimension du désastre et ne se livra pas à la démagogie, annonçant aux Français : « *vous avez souffert, vous souffrirez encore. Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal.* ». « *C'est à un redressement intellectuel et moral que d'abord, je vous convie* » (Message du 25 juin 1940)

Puis il annonça les causes du désastre : « *L'esprit de jouissance l'a emporté sur l'esprit de sacrifice. On a revendiqué plus qu'on a servi. On a voulu épargner l'effort, on rencontre le malheur* »... . Alors, « *nous tirerons la leçon des batailles perdues* » (Message du 20 juin 40) Car si la France avait perdu la guerre, ce n'était pas seulement parce qu'un certain Adolf voulait conquérir le monde, c'était aussi parce que la France dans son ensemble, n'avait pas été à la hauteur de son destin après sa victoire de 1918.

Dès lors, le Chef de l'État Français entreprit-il l'installation d'un régime basé sur le travail, la famille, la patrie. Dans une société profondément imprégnée de christianisme, il basa notre relèvement sur l'esprit de sacrifice, de dévouement, de rédemption par la souffrance. C'était là les idées directrices de sa « Révolution Nationale » Son gouvernement favorisa les mouvements de jeunesse : scouts, compagnons de France, chantiers de jeunesse. Il ne s'agissait pas, comme sous les régimes totalitaires, d'un parti unique, d'une jeunesse unique. Le 15 août 1942, notamment, il s'adressa aux scouts rassemblés au Puy : « *Scouts chrétiens de la Métropole et de l'Empire, scouts musulmans d'Afrique !... Ensemble,*

*unissons-nous dans une fervente prière pour que notre pays soit libéré des épreuves qu'il subit !* » Notons au passage, cette ouverture d'esprit, puisque, contrairement à l'idéologie qu'on lui prête habituellement, il prenait en compte, dans les mouvements de jeunesse, aussi les musulmans.



Évidemment qu'une telle politique ne pouvait qu'avoir l'aval des évêques de France et du Saint-Siège. Ce que n'ont pas compris les évêques français actuels de cette fin de siècle qui s'imaginent qu'au lieu de faire une France basée sur les valeurs morales, leurs prédécesseurs de l'occupation auraient mieux fait d'envoyer balader Hitler et sa persécution des Juifs (dont le sort véritable était ignoré par le monde entier, mais ils semblent l'ignorer...). Aussi sont-ils allés en cette fin de siècle, battre leur coule sur la poitrine de leurs prédécesseurs. Comme si la protestation auprès de Hitler eût été d'une efficacité quelconque ! A titre d'exemple, les évêques des Pays-Bas occupés avaient cru pouvoir exprimer leur indignation face aux déportations de Juifs. Résultat immédiat : les Juifs convertis et baptisés de Hollande, qui jusque là, avaient été épargnés par les Nationaux Socialistes allemands furent dès lors versés dans le lot commun et déportés.

L'école des cadres d'Uriage fut le haut lieu de la Révolution Nationale, qui forma des hommes de premier plan comme — et cela en surprendra plus d'un — Hubert Beuve Méry, fondateur et directeur du Journal « Le Monde ».

Il y aurait des pages et des pages à écrire sur tout ce que le gouvernement du Maréchal a mis en place pour changer les choses et prémunir la France contre un éventuel renouvellement d'un désastre comme celui de 1940.

Et les Français prirent très au sérieux ces résolutions. Dans les premières années de l'État Français, les mentalités avaient bien changé. Les Français, traumatisés par une défaite qu'ils étaient à cent lieues d'imaginer, étaient conscients qu'une page était tournée, que rien ne serait plus comme avant. J'ai personnellement le souvenir précis des cérémonies officielles, précédées d'une messe à laquelle assistaient les instituteurs ultra-laïcards d'avant la guerre avec le maire de la bourgade, ex-franc-maçon de haut grade. Et sûrement, ce changement de mentalité aurait été durable. Je sais en effet que de la famille proche de ce dernier continua la pratique religieuse bien après la guerre.

Mais De Gaulle, avec sa radio démagogique a tout gâché. Le redressement intellectuel et moral a été présenté par l'ensemble de la classe installée gaullo-socialo-marxiste, comme une forme de fascisme qui nous avait conduit sous l'occupation à en oublier notre libération. C'est ce qu'aujourd'hui l'idéologie installée entretient dans les esprits depuis 1944. La radio de Londres ne polarisait les pensées que sur la prochaine libération du pays. Au près d'un peuple malheureux, comment un tel discours n'aurait-il pas séduit l'auditoire, sans que, pour autant, cela n'avançât d'un jour notre libération.

Le Maréchal Pétain et son gouvernement furent les seuls à dire « tirons les leçons du désastre ». Pour De Gaulle, on le sait, « *La France n'a pas perdu la guerre, mais seulement une bataille* ». Pour ce qui est des politiciens des partis de la défunte république, tenant compte de leurs responsabilités dans la défaite, ils avaient plutôt intérêt à garder le profil bas. Quant aux communistes, chut ! Surtout faire oublier leur comportement au temps du pacte germano-soviétique... L'idéal, ce fût que l'on mit sur Pétain et les siens la responsabilité de cette défaite. C'est bien ce qu'on tenta de faire dans l'acte d'accusation de son procès. Mais vraiment l'argument était trop bancal pour être pris au sérieux.

Ne restait alors à la classe politique installée, plus qu'à considérer tout simplement comme nulle et non avenue la défaite de 40. Ne pas en tenir compte, faire tout bêtement comme si elle ne s'était jamais produite. Il faut reconnaître que, si énorme que soit la chose, ça a plus ou moins marché. Ainsi, c'est à peine si les générations de ce changement de siècle, ont entendu dire qu'en 40, nous avons perdu la guerre. On croirait, à entendre la classe politico-médiatique actuelle que la dernière guerre mondiale a débutée le 18 juin 40 avec d'un côté des résistants, grâce à qui nous avons été libérés, (si nous ne les avons pas eus... que serions-nous devenus ?) De l'autre de honteux collaborateurs favorables à « Vichy ». Les dernières générations savent toutes que la résistance a donné à la patrie des héros extraordinaires devoir de mémoire oblige mais ignorent complètement que plus de 100 000 de nos compatriotes sont morts en quelques semaines avant le 18 juin 40 au combat contre le même ennemi que les résistants. Où était au juste la frontière qui délimitait résistants et collabos ? La chose était plutôt floue, mais c'était très bien ainsi car cela laissait une certaine souplesse d'adaptation dans les décernements des titres de héros ou de traître.

Dans ces conditions, pas de défaite, donc pas de faute ! Qu'est-ce que c'est que ces histoires de relèvement intellectuel et moral ? D'effort épargné ? De culte du travail ? D'esprit de sacrifice et de dévouement ? Pas de défaite donc nul besoin d'examen de conscience national bêtement culpabilisant et rien ne justifiait qu'on donnât les pleins pouvoirs à Pétain ! La faute, c'était de suivre Pétain et tout son cortège de redressement intellectuel et moral. La France libérée se devait au contraire, de prendre le contre-pied d'une politique de défaitisme « à la Pétain ». Pour ça, ce fut une réussite. Aussitôt la libération, la « lutte des classes » reprît ses activités au mépris de la situation dramatique de la France. Pensons aux grèves insurrectionnelles de décembre 1947 qui furent à deux doigts de nous faire basculer en régime de « démocratie populaire ».

Encore qu'un certain état d'esprit survivait inconsciemment dans âmes. Les principes fondamentaux de société n'étaient pas encore outrageusement bafoués, les valeurs morales étaient considérées et respectées. Mais, occupé par le politicien et idéologue revenus en force dans le sillage du grand libérateur, de celui qui avait exécuté « Vichy », le terrain était miné et la société au bord du basculement.

Le basculement intervint en un temps précis : aux événements de mai/juin 68. De Gaulle alors au pouvoir, les prit en pleine figure comme le retour en boomerang de sa politique. Ce qui l'affligea

certainement beaucoup à en juger par sa réaction qui fut celle qui lui est coutumière en pareille circonstance : prendre subrepticement la fuite. Il fallut deux jours pour le retrouver finalement à l'étranger, en Allemagne. De là, il rejoignit l'État Major des forces françaises stationnées dans ce pays. Les officiers généraux le regonflèrent et lui promirent leur appui sous condition qu'il libère les officiers emprisonnés par sa justice lors de l'affaire d'Algérie. Ce qu'il fit, ce qui est symptomatique du désarroi dans lequel il était plongé.

Ce qu'il faut retenir des événements de mai 68, c'est que c'est de cette misérable « chienlit où les canards sauvages étaient devenus les enfants du Bon Dieu » (l'expression est de lui), que fusèrent les slogans fondateurs de la société qui va suivre, résumés par le principal d'entre eux : « *Il est interdit d'interdire !* ». Et à partir de là, l'impensable fut dépassé. Résumons-le en quelques lignes :

Aujourd'hui, la famille s'étirole par la tombée en désuétude du mariage, la séparation des couples, la disparition de la morale élémentaire. Deux cent cinquante mille enfants sont légalement tués chaque année dans le sein de leur mère (plus de six millions depuis la loi Veil-Chirac-Giscard). La natalité est tombée à 1,2 enfant par femme européenne, ce qui, ajouté à une importation de plus en plus massive de populations de culture et religion radicalement différentes des nôtres, débouche sur une substitution de population. On peut dire que, tous les jours on ferme des églises qu'on remplace par des mosquées. On assiste à une perversion programmée des âmes dès l'école primaire par encouragement de la débauche sous toutes ses formes tandis que les leçons de morale enseignée depuis la fondation de l'école il y a mille ans ont été remplacées par une éducation citoyenne ! Dans quantité d'établissements, les enseignants tremblant de trouille de se faire casser la figure par des élèves ou leurs parents, ne se sentant pas soutenus par leur hiérarchie ni par leurs syndicats, se couchent devant les exigences de la déliquescence. Des quartiers entiers de nos villes sont devenus des zones de non droit interdites à la police et à la justice.

On en est arrivé jusqu'à des lois les plus extravagantes telle que l'union devant la loi de « couples » homosexuels !! Oui l'indépassable est dépassé !

On me dira : oui, mais tout cela s'étant fait après la mort du « Général De Gaulle », il est abusif de l'impliquer dans l'instauration d'une telle société de mort.

Sans doute. Et même, non seulement il n'est pas directement impliqué dans ces lois de mort, telle que l'avortement, mais il est certain qu'un gouvernement présidé par lui, n'aurait jamais permis la promulgation de lois aussi délirantes. Seulement, le terrain était miné.

Car, avons-nous vu, pour vilipender et abattre Vichy, De Gaulle n'a pas hésité à prendre le tout-venant politique, jusqu'aux communistes stalinien, pour le mettre à ses côtés sur le devant de la scène. Il lui fallait à n'importe quel prix pour la France, que Vichy soit bien coupé de la libération du pays, qu'il ne reste aucune trace susceptible de rappeler un lien avec ce gouvernement. Or ce tout-venant n'était assurément pas composé des meilleurs parangons de vertu. D'ailleurs, les acteurs de mai 68 eux-mêmes, étaient-ils de farouches opposants au « général » ? Certainement pas ! On n'a connaissance d'aucun slogan le mettant en cause directement.

Si nous n'avions pas eu l'« homme-du-18 juin », c'était l'Amiral Darlan, authentique successeur du Maréchal Pétain, qui entra en France avec la première armée française et ses généraux et cadres, à l'exclusion des politicards de la troisième et surtout des communistes. Dès lors, la pérennisation du « relèvement intellectuel et moral » initiée par le Maréchal était assurée.

Mais hélas ! Alors que Pétain avait fait à la France le don de sa personne, De Gaulle, lui, a fait le don de la France à sa personne. Il a été le négatif du Maréchal et, pour le plus grand malheur de la France, sa victoire personnelle a été totale.

Certes, il est mort depuis plusieurs années. Mais la cohorte des tenants de l'idéologie résistancialiste qu'il a fondée pour asseoir sa légende, lui survit, d'autant plus totalitaire et agressive que le temps qui passe efface des mémoires la vérité historique sur la France de l'occupation et sur les comportements réels des Français de cette époque, ce qui rend d'autant plus aisé l'emploi de la calomnie la plus basse

sans risque d'être  
cohorte, aussi  
de contradictions  
depuis des anti-  
plus déterminés  
exemple,

Maurice Druon (le  
créa ce haineux  
« *Ohé les tuteurs, à la  
tuez vite !* ») Jusqu'aux  
les plus  
trouve un ciment  
« Guerre Sainte »  
(puisqu'il n'en reste  
pour eux c'est  
disant « régime de



Maréchal Pétain. Si les premiers ainsi que la plupart des modérés, obéissent à un vieux réflexe pavlovien initié par la haineuse radio gaulliste des années 40-44 et entretenu toujours aussi vivace au cours des décennies, les seconds et la plupart des personnels de l'établissement installé aujourd'hui, poursuivent consciemment un dessein précis : l'éradication des esprits et des cœurs de France, de tout sentiment moral, chrétien et patriotique. Ils ne cachent pas leur hantise d'un « retour à l'ordre moral », comme ils disent, et le clament haut et fort dans des manifestations et défilés organisés autour de l'alibi pour gogos du soi-disant « antiracisme ». Autrement dit, ils mènent le combat pour une société qui est le négatif de la politique de « relèvement intellectuel et moral » qu'avait préparée le Maréchal. En combattant cette politique, De Gaulle, consciemment ou non, s'est associé à ce combat. Circonstance aggravante : s'affichant militaire et chrétien, qui plus est, porteur d'une (fausse) particule nobiliaire, il passe aisément pour un homme de droite, apportant de ce fait une caution d'honorabilité et de respectabilité à ce combat contre un retour à l'ordre moral, décuplant ainsi son efficacité.

démenti. Cette  
disparates que pleine  
internes, qui va  
communistes les  
comme, par  
l'académicien  
même d'ailleurs qui  
Chant des partisans :  
*hache et au couteau,*  
marxistes-léninistes  
révolutionnaires,  
d'unité dans la  
contre le souvenir  
plus que cela, mais  
fondamental) du soi-  
Vichy » et du

Voilà pourquoi j'ai la conviction que le « Général De Gaulle » fut la véritable pierre d'angle de notre mortelle décadence actuelle. En eut-il une conscience claire ? C'est bien possible. D'où ce tourment jusqu'à son heure dernière.

En cette époque charnière de changement de millénaire, nous en sommes à la phase finale de l'existence presque bimillénaire de notre patrie. A vue humaine, tout est perdu ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes, l'horizon de la France est bouché.

Heureusement que, si nous sommes croyants, nous savons que Dieu, seul à même, au point où nous en sommes, de délivrer notre pays de son asservissement actuel aux idéologies de mort, ne peut voir enterrées la vérité et la justice. Il ne saurait abandonner la fille aînée de son Église. Les saints de notre patrie sont trop grands et trop nombreux pour cela. Nous sommes sûrs qu'ils ne cessent d'intercéder pour elle.

De notre côté, prions pour que notre délivrance viennent très vite car, à vue humaine, il est déjà trop tard. Prions aussi pour que cette délivrance ne se fasse pas dans une douleur trop extrême que nous avons tant méritée par nos abandons.